

Document de Référence

2007



Document de Référence

2007



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
DES MARCHÉS FINANCIERS
AUTORITÉ

PHARMAGEST INTERACTIVE

Société anonyme au capital de 3 034 825 €
Siège social : 5 Allée de Saint Cloud,
54 600 VILLERS LES NANCY

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2008, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005 qui se trouvent respectivement dans le document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.07-594 le 15/06/2007 et le document de référence 2005 déposé sous le n° D.06-593 le 16/06/2006.

PHARMAgest
inter@ctive



SOMMAIRE

1.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATION	4
1.1	Responsable du document de référence	4
1.2	Attestation du responsable du document de référence	4
1.3	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	4
1.4	La politique d'information	5
2.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	6
2.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	6
2.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	10
2.3	Dividendes	12
2.4	Marchés des instruments financiers de l'émetteur	13
3.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE, L'EVOLUTION RECENTE, LES PERSPECTIVES D'AVENIR	14
3.1	Présentation de l'activité de la société et du Groupe	14
3.2	Politique d'investissement	22
3.3	Evolution récente	22
3.4	Perspectives d'avenir	23
3.5	Faits exceptionnels et litiges	23
4.	PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS	24
4.1	Comptes consolidés du groupe Pharmagest Interactive	24
4.2	Comptes sociaux du groupe Pharmagest Interactive	49
5.	LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	66
5.1	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	66
5.2	Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur significatif de l'émetteur	66
5.3	Personnel	67
6.	AUTRES INFORMATIONS A LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES	68
6.1	Le rapport annuel de gestion	68
6.2	Rapport spécial établi en application de l'article I. 225-209 alinéa 2 du code de commerce sur la réalisation du programme de rachat d'actions	81
6.3	Projet du texte des résolutions	88
6.4	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	93
6.5	Le rapport de contrôle des Commissaires aux Comptes	101
7.	TABLEAU DE CONCORDANCE	102

1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATIONS

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Thierry CHAPUSOT,
Directeur Général et membre du Conseil d'Administration de "PHARMAGEST INTERACTIVE"
5 Allée de Saint Cloud
54 600 VILLERS LES NANCY
Tél : 0820 90 8100 (0,099 € ht/mn)
Fax : 03 83 25 64 10

Le présent document est également notre rapport annuel 2007, il contient le rapport financier annuel tel que le prévoit l'article L.222-3 du règlement général de l'AMF.

1.2 Attestation du responsable du document de référence

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion [ci-joint / figurant en 57] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques (comptes clos au 31 décembre 2005) présentées dans le document de référence, déposé le 16 juin 2006 sous la référence D 06-593, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 53 et 54 du dit document, qui contient des observations."

Monsieur Thierry CHAPUSOT, Directeur Général de la Société "PHARMAGEST INTERACTIVE".

1.3 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux

Commissaires aux comptes titulaires

SA BATT AUDIT

25 du Bois de la Champelle
54500 VANDOEUVRE LES NANCY
Représentée par Monsieur Stéphane RONDEAU
Nommé le 30 mai 2002 jusqu'au 31 décembre 2007

MAZARS & GUERARD

15 Rue du Puits Mauger
35 000 RENNES
Représentée par Monsieur Didier MARTIN
Nommé le 23 juin 2005 jusqu'au 31 décembre 2010

Commissaires aux comptes suppléant

Monsieur Michel GEURING

6 Rue Galilée
54110 DOMBASLE SUR MEURTHE
Nommé le 30 mai 2002 jusqu'au 31 décembre 2007

Monsieur Antoine MERCIER

22, boulevard des Iles
56 000 VANNES
Nommé le 23 juin 2005 jusqu'au 31 décembre 2010

1.4 LA POLITIQUE D'INFORMATION

Monsieur Thierry CHAPUSOT, Directeur Général et membre du Conseil d'Administration de "PHARMAGEST INTERACTIVE" est responsable de l'information.

Siège Social : 5 Allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS LES NANCY
Tél : 0820 90 8100 (0,099 € ht/mn)
Fax : 03 83 25 64 10

Pharmagest Interactive s'engage à organiser chaque année deux réunions d'information à destination des analystes, investisseurs et journalistes.

Les évènements significatifs pourront faire l'objet d'une annonce dans la presse financière.

D'autre part, pendant la durée de validité du présent document, l'acte constitutif, les rapports des commissaires aux comptes et les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices, précédant la publication du présent document, sont disponibles au siège social de l'émetteur.

Les informations financières sont également disponibles sur le site www.pharmagest.com.

La société GILBERT DUPONT (établissement teneur de marché) réalise périodiquement des études financières sur Pharmagest Interactive.

Pharmagest Interactive a poursuivi pour cette année le contrat d'animation de son cours de bourse signé le 20 octobre 2003 avec Gilbert Dupont.

2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

2.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est : « Pharmagest Interactive ».

2.1.2 Siège social

Le siège social est situé 5 allée de Saint-Cloud à Villers Les Nancy (54600), les documents juridiques suivants sont consultables à cette adresse :

Inventaire, comptes annuels et comptes consolidés, rapport de gestion du Conseil d'administration, rapport du Président, rapport général des commissaires aux comptes, rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président, rapport spécial des commissaires aux comptes, rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, texte des résolutions, liste des administrateurs et tableau des mandats, liste des actionnaires, attestation de rémunération.

2.1.3 Forme Juridique

Pharmagest Interactive est une société anonyme soumise au droit français. Comme telle, les principaux textes qui lui sont applicables sont les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés commerciales et les textes subséquents.

2.1.4 Date de constitution - Durée de vie

Pharmagest Interactive a été constituée par acte établi sous seing privé en date du 25 janvier 1996, sous la dénomination « Rousseau CPI », et ceci pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nancy, soit jusqu'au 24 janvier 2095 sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

2.1.5 Objet social (article 2 des statuts)

- Achat, vente, représentation de tous matériels bureautiques et informatiques ; études de toutes organisations techniques en vue de l'application de ce matériel aux entreprises industrielles, commerciales, administratives, publiques ou privées ;
- L'aide et la formation à la gestion, principalement dans le cadre de techniques bureautiques et informatiques, la recherche dans l'élaboration des concepts et le développement de logiciels ;
- La prise de tous intérêts et participations par apports, souscriptions, achat d'actions, de parts, d'obligations et de tous droits sociaux et toutes autres modalités juridiques dans toutes sociétés ou entreprises proches particulièrement du domaine industriel, commercial et tertiaire ;
- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations, en vue de diriger et de contrôler l'activité des sociétés, d'assurer la gestion financière et le maintien du contrôle d'un groupe de sociétés et ce par création ou reprise de sociétés nouvelles, fusion et autres modalités juridiques relevant du droit des sociétés ;
- Les prestations d'ordre financier et administratif, de contrôle de gestion et de bureau d'études ;
- Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

2.1.6 Numéro de Registre du Commerce et des Sociétés

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le numéro B 403 561 137 et son code NAF est le 62.02B.

2. 1.7. Exercice social (article 21 des statuts)

Son exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

2. 1.8. Affectation et répartition des bénéfices

L'affectation et la répartition des bénéfices se font comme suit :

Article 23 des statuts :

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'assemblée générale peut décider de la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendrait à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Article 24 des statuts :

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les Commissaires aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur les dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale ou à défaut par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

2. 1.9. Les assemblées générales

Article 20 des statuts - Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

Article 20-1 - Convocation et lieu de réunion de l'assemblée générale

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social et par une insertion dans le bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au bulletin des annonces légales obligatoires, trente jours au moins avant la date de l'assemblée, l'avis prévu à l'article R. 225-73 du Code de commerce.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Article 20-2 - Ordre du jour

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 20-3 - Accès aux assemblées - pouvoirs

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Article 20-4 - Droit de communication des actionnaires

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Article 20-5 - Feuille de présence - bureau - procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 20-6 - Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart de ces actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 20-7 - Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote ; A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

2. 1.10. Dispositions statutaires particulières

- Il n'existe pas de droits de vote multiples.
- Existence et franchissement de seuils légaux (article 12.3 des statuts)

Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou à franchir de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L. 233-13 du Code de commerce, un pourcentage de détention prévu à cet article doit respecter les dispositions légales et réglementaires.

Des sanctions civiles sont prévues aux articles L 233-14, al 1 & suivants ainsi que des sanctions pénales aux articles L 233-7 al 1 du Code de Commerce.

2. 1.11. Rachat d'actions

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 21 juin 2007, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225-214 du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de 18 mois, à compter du 21 juin 2007.

Le bilan de ce programme au 31 mars 2008 est :

22 831 titres achetés au prix moyen de 45,36 € pour un montant total de 1 035 521 €

13 909 titres vendus au prix moyen de 43,88 € pour un montant total de 610 283 €

Lors de la prochaine assemblée générale ordinaire du 19 juin 2008, un nouveau programme sera soumis pour une nouvelle durée de 18 mois. Le descriptif du programme de rachat d'actions est du 31 mars 2008. Les caractéristiques de ce programme sont exposées dans la sixième résolution présentée à l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2008.

2.2 Renseignements de caractere general concernant le capital

2.2.1 Capital social

Au 31 décembre 2007, le capital de la société s'élève à la somme de 3.034.825 euros.
Il est divisé en 3.034.825 actions entièrement libérées de 1 euro chacune, toutes de même catégorie.

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital social depuis l'Introduction en Bourse.
Au 31 décembre 2007, aucun engagement d'augmentation de capital n'est en cours.

Le plan de stock option a été voté le 24 juin 2004 et le programme a été fixé par le conseil d'administration le 10 septembre 2004.

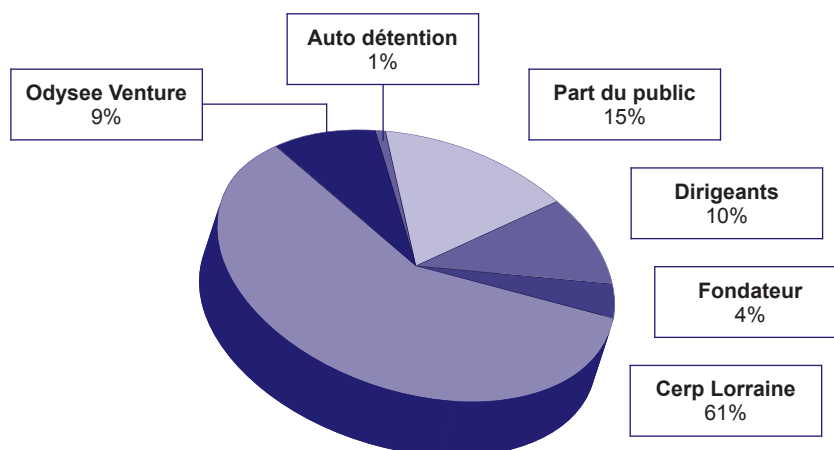
Les statuts ne soumettent pas les modifications du capital à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

2.2.2 Nantissement des titres de l'émetteur et nantissement d'actifs

Aucun nantissement

2.2.3 Répartition actuelle du capital social

La répartition du capital au 31 mars 2008 est la suivante :



Nom	Nombre d'actions	Nombre droits de vote	Capital en %	Droits de vote en %
Thierry Chapusot	52 040	152 040	5,01	5,08
SC Ermitage Saint Joseph		100 000		
Thierry Ponnelle		148 040	148 040	4,88
Sous total dirigeants fondateurs	300 080	300 080	9,89	10,03
Vincent Ponnelle (fondateur)	106 402	106 402	3,51	3,56
Société Cerp Lorraine	1 860 520	1 860 520	61,31	62,22
Odysee Venture	267 642	267 642	8,82	8,95
Auto détention	44 387		1,46	0
Part du public	455 794	455 794	15,01	15,24
TOTAL	3 034 825	2 990 438	100,00	100,00

Les actionnaires dirigeants sont Messieurs Thierry Chapusot et Thierry Ponnelle. Ils s'étaient par ailleurs engagés à conserver pendant un an à compter de la date d'introduction 80% des titres qu'ils détenaient au jour de l'introduction en bourse.

Monsieur Thierry Chapusot est membre du conseil d'administration et Directeur Général.
Monsieur Thierry Ponnelle est membre du conseil d'administration et Directeur Général Délégué.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5 % de capital ou des droits de vote.

2.2.4 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de conventions d'actionnaires dans lesquelles Pharmagest Interactive serait partie prenante et pourrait avoir un impact significatif sur le cours de l'action. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

2.2.5 Description du groupe et de la place que Pharmagest Interactive y occupe :

La CERP Lorraine, société mère de Pharmagest Interactive S.A., est un grossiste répartiteur pharmaceutique, classé par Les Echos dans le palmarès des 500 premiers groupes français et européens, première entreprise sur cinquante de Meurthe et Moselle, avec un chiffre d'affaires de 1 738 millions d'euros au 31 décembre 2007. CERP Lorraine est une société à statut coopératif comptant près de 1800 associés, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Nancy. Son siège social est situé 54 500 Vandoeuvre les Nancy - Technopole de Nancy Brabois - 7, Allée de Vincennes.

Autour de son métier d'origine, la répartition pharmaceutique, la CERP Lorraine a diversifié ses activités et développé de nouvelles compétences au service de ses clients pharmaciens-coopérateurs.

Les capitaux propres consolidés de la CERP Lorraine s'élèvent à 131,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 et la capacité d'autofinancement à 31 millions d'euros.

Dans le sous-groupe Pharmagest, dix sociétés sont consolidées par intégration globale et deux par mise en équivalence :

Par intégration globale :

CIP SAS, société filiale à 100 % de Pharmagest, est une société anonyme au capital de 533.328 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LORIENT dont le siège social est situé ZAC de Mourillon à QUEVEN (56530) qui a pour activité la distribution de matériel et de logiciels.

ADI, société filiale à 50 % de Pharmagest, est une société anonyme au capital de 48.000 euros, distributeur Paris, Ile de France de Pharmagest Interactive, détenue à hauteur de 50% par la famille Abitbol, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EVRY.

AFI, S.A.R.L. au capital de 7.623 € filiale à 100 % de Pharmagest, effectue de la formation sur les logiciels, est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON, et son siège social est situé 27, Boulevard Champs aux Métiers à QUETIGNY (21800).

DCI, S.A.R.L. au capital de 38.250 € filiale à 100 % de Pharmagest, loue son fonds de commerce à Pharmagest Interactive depuis 2001. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX et son siège social est situé Avenue Becquerel à Mérignac (33700).

EHLS SAS, société filiale à 100 % de CIP SAS au capital de 144 000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LORIENT, dont le siège social est situé ZAC du Mourillon à QUEVEN, a pour activité principale la maintenance technique et logiciel de matériel, commercialisation, vente.

DDI SAS, société filiale à 100 % de CIP SAS au capital de 37 000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX dont le siège social est situé Avenue Henri Becquerel Parc d'activités Kennedy 33700 MERIGNAC a donné en location gérance son fonds de commerce à CIP SAS

SCI HUOBREGA, filiale à 100 % d'EHLS SAS. La SCI est propriétaire du site de QUEVEN.

Société SABCO, société anonyme de droit luxembourgeois, filiale à 90 % de Pharmagest, au capital de 38 671,39 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés Luxembourg avec le numéro B 15.220, dont le siège social est situé 02 Rue d'Arlon, 8399 WINDHOF F (KOERICH) Luxembourg.

SABCO a pour objet le commerce d'installation en informatique et automation et les différents services à rendre à la clientèle dans le domaine de l'informatique.

Les comptes de cette société ont été consolidés à compter du 01 septembre 2007

AEXIS TECHNICAL SERVICE ou ATS, société privée à responsabilité limitée de droit belge, société filiale à 100 % de SABCO », dont le siège social est situé 1932 WOLUWE-SAINT-ETIENNE, CHAUSSEE DE LOUVAIN 392 B, a pour objet, entre autre, le commerce et la vente de l'appareillage informatique et de software.

Les comptes de cette société ont été consolidés à compter du 01 septembre 2007

HDM Limited, société filiale à 100 % de Pharmagest, au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé Port Louis, ILE MAURICE, a pour objet la réalisation de prestations informatiques.

Les comptes de cette société ont été consolidés à compter de sa création le 27 novembre 2007

Par mise en équivalence :

TRANSPHARM, société filiale à 35,06 %, est une société à responsabilité limitée au capital de 47 000 euros, distributeur de Pharmagest Interactive, détenue à 65 % par les fondateurs Messieurs Rouire et Santorin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Alès, et dont le siège social est situé Impasse des Palmiers à Alès (30100).

MALTA INFORMATIQUE, société filiale à 50 % de CIP SAS, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 50 Avenue Victor Hugo à FEUQUIERES EN VIMEU (80210), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ABBEVILLE sous le numéro 444 587 356, qui a pour activité l'étude, la conception et la commercialisation de tous logiciels informatiques ainsi que de tous produits s'y rattachant.

Les comptes de cette société ont été consolidés à compter du 01 août 2007

2.3 Dividendes

2.3.1 Politique de distribution de dividendes

Comme la société s'y était engagée, puisque les objectifs fixés ont été atteints et la situation de trésorerie est très saine, il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2008 de se prononcer sur l'attribution d'un dividende de 1,30 euro par action. La même politique de distribution sera appliquée pour les exercices à venir sous réserve du respect des critères rappelés précédemment.

2.3.2 Montant du dividende global par action pour les trois derniers exercices :

Exercice	Dividendes	Dividendes éligibles à l'abattement (versés à des personnes physiques)		Dividendes non éligibles à l'abattement (versés à des personnes morales)	
		50 %	40 %	50 %	40 %
31/12/2004	1,00 €	1 €	/	1 €	/
31/12/2005	1,10 €	/	1,10 €	/	1,10 €
31/12/2006	1,20 €	/	1,20 €	/	1,20 €

2.3.3 Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Ils seront reversés aux Domaines suivant l'art. R-48 du Code du Domaine de l'Etat.

2.3.4 Régime fiscal

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

En application de la loi de finances 2008, les dividendes versés aux personnes physiques seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- d'un prélèvement social obligatoire de 11 %,
- d'un prélèvement libératoire de 18 % pour les actionnaires ayant opté pour ledit prélèvement au plus tard au moment de l'encaissement des revenus.

Ce prélèvement entraîne l'annulation de l'abattement de 40 % rappelé ci-dessus.

2.4 Marché des instruments financiers de l'émetteur

Les actions de la société Pharmagest Interactive se négocient sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Le code ISIN est FR0000077687. Evolution du cours depuis mai 2007 (source FININFO)

Mois	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Volume	Montant en K€
Mai 2007	48,60	50,60	12967	641
Juin 2007	48,20	50,30	17638	878
Juillet 2007	45,57	48,84	15110	704
Août 2007	45,50	49,44	7818	363
Septembre 2007	45,20	49,43	6711	321
Octobre 2007	47,00	48,80	5921	283
Novembre 2007	46,70	48,62	9215	443
Décembre 2007	45,83	48,39	5392	253
Janvier 2008	42,40	48,38	15974	725
Février 2008	38,65	42,88	16265	669
Mars 2008	30,00	38,95	9845	332

3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE, L'EVOLUTION RECENTE, LES PERSPECTIVES D'AVENIR

3.1 Présentation de l'activité de la société et du groupe

3.1.1 Présentation générale

Pharmagest Interactive est un éditeur de solutions informatiques proposant des services spécifiques et adaptés au marché de l'officine et de l'industrie pharmaceutique.

L'activité principale de Pharmagest Interactive porte sur le développement de nouvelles solutions informatiques pour les pharmaciens et les laboratoires, appuyée sur la recherche et la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités et méthodes de travail. Pharmagest Interactive accompagne ses clients pharmaciens et laboratoires en assurant la maîtrise globale du projet informatique : gestion traditionnelle, formation des utilisateurs, assistance logicielle et matérielle, développement de solutions de sécurité liées à l'Internet, et aussi mise en place de nouveaux outils de communication et de convergence pour valoriser les métiers de l'industrie pharmaceutique.

Principalement axé sur son produit phare qu'est le LGPI (Logiciel de Gestion à Portail Intégré), Pharmagest Interactive est reconnu comme un précurseur dans son domaine d'activité et reste le seul acteur à proposer un outil innovant qui s'impose comme le nouveau standard informatique du marché pharmaceutique.

Leader sur son marché en France avec 43 % de parts de marché, Pharmagest Interactive a racheté, cette année en septembre, un acteur important du secteur en Belgique détenant actuellement 12 % de parts de marché dans ce pays.

3.1.2 Historique et évolution au cours de l'année écoulée

Après plus de 10 ans d'expérience commune en informatique officinale acquises chez CP Informatique et Rousseau Informatique, Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE créent en 1996 la société ROUSSEAU C.P.I. Ils développent le logiciel Pharmagest et mettent en place un réseau de distribution sur la région du Grand Est de la France.

Pour renforcer sa présence commerciale et technique de proximité et atteindre la position de leader, en 1998 Pharmagest Interactive décide de l'adossement capitalistique au répartiteur pharmaceutique Cerp Lorraine, avec le rapprochement opérationnel à la filiale informatique Mirabel.

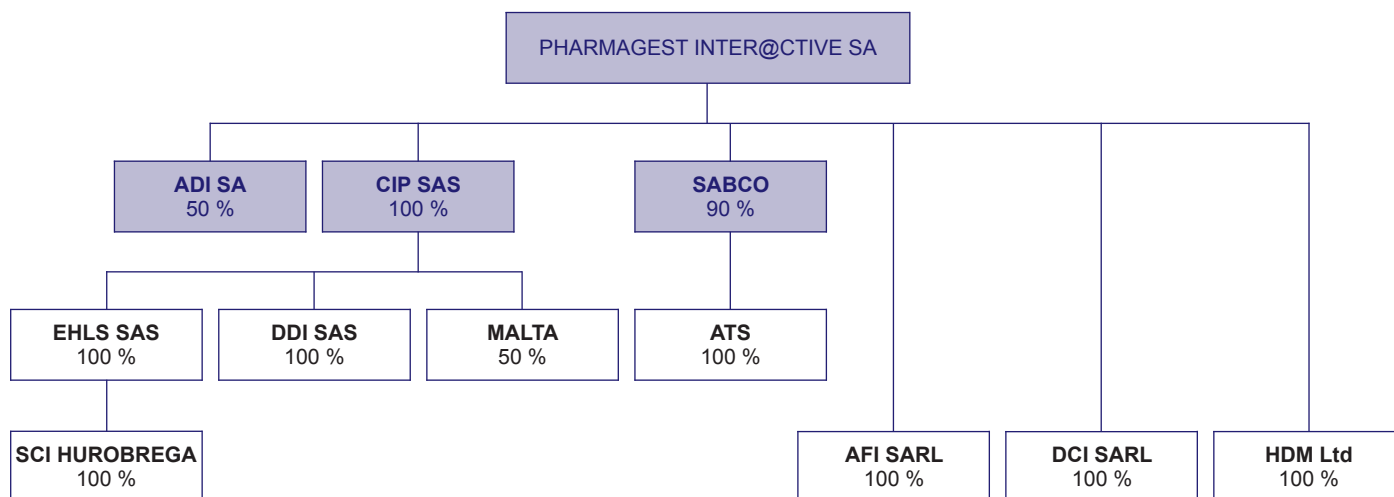
Le 20 octobre 2000, Pharmagest Interactive s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris afin d'accroître sa notoriété, poursuivre la politique de croissance externe et développer de nouveaux services et méthodes de travail pour l'industrie pharmaceutique.

Après une succession de croissances externes sur le territoire national, dont la plus importante CIP SAS, Pharmagest Interactive devient le leader de l'informatique officinale avec 43 % de parts de marché national.

Poursuivant une stratégie de développement européen, en septembre 2007, Pharmagest Interactive rachète la société SABCO en Belgique. Celle-ci détient 12% de parts de marché en Belgique et équipe également 30 officines au Luxembourg sur les 80 du pays.

3.1.3 Le groupe Pharmagest

a/ Organigramme au 31 mars 2008



b/ Relations mère-filiales

Pharmagest Interactive S.A., maison mère du groupe, assure le pilotage de la stratégie.

Les fonctions support telles que la recherche développement, le marketing, les actions commerciales sont issues de la maison mère. Les directions régionales et le service national clients appliquent les décisions prises en Comité de direction Pharmagest. Le contrôle comptable et financier fonctionne de manière centralisée.

La rémunération des services rendus est fondée sur une facturation des frais de personnel et frais généraux réels de Pharmagest Interactive S.A. vers CIP S.A.S. (justificatifs fournis avec la facture), la marge prise est de 5 %.

EHLS SAS est la centrale d'achats du Groupe. La rémunération des services rendus est faite sur la facturation des matériels plus une marge.

Les flux financiers sont décrits principalement dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

c/ Filiales significatives

En millions d'euros	CIP SAS	EHLS SAS	ADI SA
Chiffre d'affaires	26,89	18,24	4,64
Résultat d'exploitation	2,32	0,92	0,74
Résultat courant avant impôts	2,21	0,90	0,75
Résultat net	1,32	0,61	0,50

Notre dernière acquisition le sous groupe SABCO est notre première implantation en Europe ; la date d'entrée de périmètre étant le 1er septembre 2007, les volumes ne sont pas encore significatifs au sein du Groupe.

3.1.4 Description des principales activités

Maîtrise des compétences en interne

Pour la pharmacie, Pharmagest Interactive assure la maîtrise complète de l'informatisation d'une officine en tant qu'éditeur de ses propres solutions. Dans ce cadre, ses activités sont structurées autour de :

- L'édition de progiciels : conception, développement, et évolutions ;
- La diffusion des produits : commercialisation directe par son propre réseau de centres de compétences ;
- L'intégration et la formation : intégration des matériels, logiciels, reprise et gestion des données, formation et assistance des utilisateurs de l'officine ;
- La maintenance : suivi et entretien de l'environnement informatique de l'officine pharmaceutique.

Les prestations comprennent :

- L'étude du parc informatique existant ;
- L'intégration des différents composants logiciels et matériels ;
- Les tests de validation ;
- L'implantation du matériel sur site et des logiciels sur l'ensemble du parc installé (en moyenne 6 postes par pharmacie) ;
- La formation des utilisateurs
- Le support hotline et la maintenance.

Le spectre des développements

Les compétences de Pharmagest Interactive, enrichie par celle de CIP S.A.S., tant en terme de recherche et développement qu'en terme de connaissance des besoins et des attentes de sa clientèle, se traduisent par :

- L'utilisation directe de l'outil informatique au comptoir de l'officine, en accompagnement de l'utilisateur dans son acte de conseil, de vente, de commande et de gestion.
- La complexité des fonctionnalités liées à la facturation (paiement direct, tiers payant, mutuelles, ...)

Les logiciels doivent répondre à des besoins de base comme la gestion de la facturation ; la télétransmission Sesam Vitale, la gestion et l'optimisation des stocks, la fonction comptabilité et paie. Ces fonctionnalités de base répondent au cahier des charges imposé par l'autorité du GIE Sésam Vitale à l'ensemble des acteurs informatiques du marché.

En revanche, les SSII doivent également s'engager, pour leurs clients, dans le développement de nouvelles fonctionnalités dépassant ce simple cadre des évolutions obligatoires et proposer des fonctionnalités nouvelles et valorisantes. Le groupe Pharmagest s'engage ainsi dans le développement d'outils innovants et uniques répondant aux besoins de ses clients et anticipant les opportunités de la profession. Il propose ainsi des outils d'analyse statistiques très performants pour soutenir les officines dans leur gestion et leur politique économique ; il met à disposition des campagnes de suivi d'Observance pour renforcer le rôle de conseil du pharmacien dans la chaîne de soins et entraîner une nouvelle fidélité du client à son officine ; il développe un nouvel outil de communication et de services orienté sur la mise en place d'un site Internet pour la pharmacie.

3.1.5 Pharmagest Interactive partenaire de l'industrie pharmaceutique

Pharmagest : partenaire de l'industrie pharmaceutique

Expert de la pharmacie depuis vingt ans, Pharmagest Interactive est l'interlocuteur de choix des laboratoires qui souhaitent développer un marketing orienté client. Avec plus de 9 800 officines équipées des solutions informatiques du groupe, Pharmagest s'adresse à 50 000 professionnels de santé utilisateurs de ses solutions et à travers eux, à 1,5 million de patients par jour (Mediamétrie 2003) et s'impose comme un leader sur le marché de l'informatique officinale, en développant des solutions enrichissantes pour les différents acteurs du circuit officinal. En créant des ponts inédits entre les laboratoires et les officines et en développant des liens multidimensionnels dans leur intérêt commun, Pharmagest Interactive s'impose comme le partenaire incontournable des acteurs du circuit pharmaceutique.

Outil de communication, de formation, et d'information

Le LGPI est un vecteur d'information au même titre qu'un média traditionnel par le biais duquel le laboratoire annonceur s'adresse à une cible captive et profilée : l'équipe officinale. Pharmagest Interactive a participé à la mise en valeur des officines dans la stratégie des laboratoires en orientant leur message et leur centre d'intérêt vers le point de vente, en dehors du canal historique des médecins.

Pharmagest Interactive a développé des process permettant aux laboratoires de former et d'informer les équipes officinales à travers leur outil de travail quotidien, notamment à travers des espaces dédiés à la communication. Le laboratoire peut ainsi pousser de l'information sur ses nouveautés de produits, sur les spécificités de ses médicaments, sur ses promotions, etc. Le laboratoire valorise ainsi son image auprès des pharmaciens en leur mettant à disposition des informations métier nécessaires au bon exercice de leur métier. Le LGPI agit comme un outil de renforcement de notoriété et de fidélisation du point de vente.

Média contextuel, le LGPI permet également aux laboratoires de présenter et de proposer ses produits au moment opportun de la vente, notamment dans une démarche de produit associé à la prescription initiale. Ces process permettent de stimuler les ventes, et d'augmenter le panier moyen en officine.

Des campagnes de suivi d'Observance

Les conséquences d'un mauvais suivi d'Observance engendrent des risques au niveau sanitaire pour le patient et des pertes financières pour le pharmacien et le laboratoire. En agissant sur l'information et la formation du patient, il a été observé que le traitement était mieux respecté et que l'engagement du patient vis-à-vis de sa pathologie devenait plus fort. Pharmagest développe des services pour les laboratoires et les pharmaciens visant à travailler sur une démarche éducative du patient, par le biais de fiches d'informations et de conseils profilées et évolutives. Les résultats des campagnes d'observance soulignent une augmentation du nombre de boîtes vendues par patient, une fidélisation du patient à son officine et une augmentation consécutive du chiffre d'affaires de chacun des acteurs économiques.

Gestion des flux commerciaux

La commande directe informatisée proposée par Pharmagest Interactive vient en complément de l'action des équipes de vente du laboratoire et renforce les relations en agissant comme outil de verrouillage commercial. Le pharmacien accède au catalogue des produits du laboratoire, régulièrement actualisé dans son outil de travail, et peut passer ses commandes directes aux laboratoires via Internet.

La commande directe, en remplacement total ou partiel des commandes passées par fax ou par téléphone, est soumise à des contrôles de conformité qui apporte plus d'efficacité au niveau de la gestion du pharmacien et du laboratoire. La commande directe permet de réduire des coûts logistiques et administratifs tout en augmentant les marges et les chiffres d'affaires. Ce modèle est un process supplémentaire de stratégie gagnant / gagnant entre le pharmacien et le laboratoire.

3.1.6 Les marchés du groupe

EN FRANCE

Présentation générale des officines

Au 1er janvier 2007, on dénombre 22 561* officines en Métropole (601 dans les DOM). Elles sont globalement bien équipées en matériel informatique ; en moyenne, 5 postes par officine*.

* source : *Ordre des Pharmaciens*

En 2006, le chiffre d'affaires des officines a peu progressé (+1,6 % **) en valeur pour même décroître fortement (-3,6 %**) en unité. Le médicament remboursable a augmenté de 0,7 %** en valeur et largement baissé (-5,7 %**) alors que le générique prenait un essor significatif avec une hausse de 12,5 %** en valeur et une hausse de 12,1 % ** en unité.

La décomposition** du prix du médicament remboursable :

- 66,3 % pour l'industrie
- 24,5 % pour l'officine
- 2,4 % pour les répartiteurs
- 6,8 % pour l'Etat

** source : *Gers (2006)*

L'environnement instable des officines

Les piliers de l'officine française sont sur la sellette européenne :

- monopole du médicament,
- monopole de la propriété des pharmacies,
- la loi de répartition des officines

- L'OTC bientôt devant le comptoir
- Le réseau officinal sur le chemin d'une réorganisation via des transferts et des regroupements
- Une économie de plus en plus à la peine et des négociations qui vont entraîner à court terme, une modification des prix, des marges, et des conditions commerciales des médicaments remboursables
- Des prix de cession des officines qui atteignent des sommets.

EN BELGIQUE

En 2006, on dénombre 5 265 pharmacies d'officine en Belgique (1)
En 2006, la Belgique compte 1 officine pour 1990 habitants.

(1) source : service Public Fédéral santé Publique/Direction générale Médicaments

Les associations représentatives des pharmaciens en Belgique, l'APB et l'Ophaco négocient avec le gouvernement un nouveau système de marges et de rémunération.

Les motifs de cette négociation pour un nouveau système de rémunération pour les pharmaciens reposent sur les points suivants :

- Baisse des marges des médicaments remboursables et des grands conditionnements
- Stagnation du montant global des marges compte tenu des baisses de prix et de la stagnation des volumes de ventes
- Prise en charge de la fonction de conseil/accompagnement du patient par le pharmacien

La Belgique n'impose pas que le propriétaire d'une pharmacie d'officine soit un pharmacien.

Un peu plus de 800 des officines sont exploitées par des personnes physiques non-pharmaciens, par des pharmaciens propriétaires de plusieurs officines ou des sociétés anonymes.

Le gérant de l'officine doit toutefois être obligatoirement un pharmacien diplômé dans ce cas.

Contrairement à la France, l'installation d'officine dans les centres commerciaux est interdite en Belgique.

13 % environ des pharmacies appartiennent à chaîne de Pharmacie comme Lloyds, MULTIPHARMA.

Les pharmacies belges réalisent un chiffre d'affaires environ inférieur d'un tiers de la moyenne française.

La répartition du CA est en générale de 75 % médicaments remboursables - 15 % Médicaments OTC - 10% Médicaments non remboursables sous prescription médicale.

Le taux de marge commerciale de la pharmacie a baissé de 5% environ entre 1998 et 2006.

En 2007, ce marché a représenté près de un million d'euros de revenus (inférieur à 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé).

3.1.7 L'environnement concurrentiel

EN FRANCE

Deux principaux acteurs se partagent le marché :

- Le groupe Pharmagest Interactive avec 43 % du marché
- Le groupe Cegedim avec sa filiale Alliadis avec 30 % de parts de marché

Le LGPI est le premier, et encore le seul, logiciel à avoir revu entièrement ses fondements technologiques.

«Il est réellement le produit qui répond à la demande du pharmacien qui attend une solution adaptée à son métier tout en intégrant et facilitant l'accès aux nouvelles technologies et à leurs apports. Cette richesse de fonctionnalités qui adressent le cœur de son métier lui permet d'apporter plus de valeur ajoutée à ses clients et d'améliorer la fidélité.»***

*** étude CapGEMINI disponible au siège de Pharmagest.

Groupe	Société	Logiciel	Clients utilisateurs	Total utilisateurs Groupe	Part de marché
CEGEDIM	Alliadis / Data Conseil	Alliance Plus / Premium	6700	6700	30 %
CERP ROUEN	Isipharm	Winpresto / LEO	1600	1600	7 %
INDEPENDANT	EveryS	Winpharma	1200	1200	5 %
EURALLIANCE	ASP Line	Périphar	1100	1180	5 %
GROUPE PHARMAGEST	Logiciels nouvelle génération	LGPI, CIP GS, SYNCHRO	3800	9800	43 %
	Logiciels traditionnels	Primoris, Evolution, Pharmagest	6000		
	Divers	Divers	2020	2020	10 %

Source : Pharmagest

BELGIQUE

Société	Logiciel	Clients utilisateurs	Part de marché
CORILUS	4 logiciels différents Pharmad	2200	43 %
PHARMAD		1300	25 %
PHARMAGEST / SABCO	LGPI / SABCO NEW	650	12 %
OFFICINAL	Officinal	250	5 %
AUTRES		865	15 %

Source : Pharmagest

3.1.8 L'organisation commerciale et Marketing

La diffusion et la commercialisation des produits du groupe Pharmagest Interactive sont assurées par 25 centres de compétence en France et 3 dans les DOM TOM, regroupant au total 62 commerciaux.

Les sites où nous sommes présents sont :

Grand Ouest : Nantes, Rennes, Saint Lo, Saint Briec où nous sommes locataires
Quéven (Siège social de CIP SAS, SCI Hurobrega - propriétaire)

Nord : Rouen, et Quincy / Lille (en location)

Grand Est : Ludres, Dijon, Reims, Troyes, Strasbourg, Colmar (en location)
Villers (Siège social de Pharmagest - propriétaire)

Rhone Alpes : Lyon, Annecy et Valence (en location)

Sud Est : Venelles / Aix, Antibes, Montpellier (en location)

Sud Ouest : Toulouse, Angoulême, Pau (en location)

Mérignac / Bordeaux (DCI est propriétaire)

Centre : Bourges, Poitiers et Limoges (en location)

Paris : Rungis / Paris(en location)

Les centres de compétences sont répartis dans 8 grandes Régions. Chaque centre dispose de son autonomie commerciale et technique au travers d'une équipe dirigée par un Directeur Régional. Ce dernier veille à la réalisation des budgets, à l'application des procédures techniques, et à la satisfaction de la clientèle. Le centre de compétence est chargé de dupliquer sur la région la politique commerciale établie par la Direction Commerciale et Marketing du Groupe Pharmagest Interactive.



L'équipe commerciale, sous la direction du directeur Régional, est ainsi chargée de relayer par des actions terrain (prospection, mailing, phoning, visites...) et la communication nationale.

Ces actions sont complétées par les évolutions technologiques des produits du groupe Pharmagest Interactive, au travers du LGPI ou du CIP Global Services par la diffusion d'informations directes et quotidiennes sur l'outil informatique du pharmacien devenant une solution communicante et fidélisante.

L'organisation commerciale intègre également une équipe de six personnes, sous la responsabilité du directeur e-business et e-media, qui se décompose notamment en un département contenu et ligne éditoriale dirigé par un pharmacien, un département commercial avec un ingénieur commercial et une assistante marketing, et un département technique, responsable des infrastructures informatiques.

Enfin, l'organisation commerciale de Pharmagest Interactive a pour avantage de disposer au niveau national d'un maillage étroit de ses agences et de ses forces terrain représentées par les techniciens et les commerciaux.

La Direction Marketing construit les outils de promotion et les messages de communication pour une diffusion nationale au travers de divers supports. Elle organise également la présence de Pharmagest Interactive lors des événements suivants : salon Pharmagora, plus de 50.000 visiteurs et 500 exposants, les universités Pharmagest Interactive régionales, les Universités Pharmagest Interactive Voyages Séminaire clients, et mène diverses actions régionales de présentation et promotion des produits et services de son offre globale.

Le Club Partenaires Stanislas, organisé autour de clients référents, coopère aux études de faisabilité, à la réalisation de cahiers des charges et aux tests des nouveautés.

La Direction Marketing et Développement accompagne étroitement le service R&D et bureau d'étude dans les cahiers des charges et les études de nouvelles fonctionnalités ou améliorations des produits. Elle est en contact régulier et étroit avec les clients utilisateurs et le service clients dans le cadre d'une recherche permanente de l'amélioration de l'offre produits/services.

Elle est également chargée du déploiement de l'offre sur la Belgique, avec la prise en charge de ce nouveau marché et de l'adaptation de ses spécificités dans une étroite coopération avec les équipes de la R&D, Administration des ventes - contrôle de gestion, Services clients et Direction e-Business.

En Belgique, nous avons 29 collaborateurs et notre organisation se met progressivement en place avec la conquête de nouveaux clients.

3.1.9 Les chiffres clés (IFRS) et données sectorielles du groupe

En millions d'euros**	2007	2006	Variation en %
Chiffre d'affaires Net	70,95	67,36	+ 5,3
Résultat Opérationnel Courant	12,06	11,00	+ 9,6
Résultat opérationnel	12,06	11,00	+ 9,6
Résultat net consolidé part du groupe	8,02	7,30	+ 9,8
Capitaux propres part du groupe	33,24	29,17	+ 13,9
Trésorerie Nette	12,00	16,00	- 0,25
Valeurs immobilisées nettes	39,10	34,10	+ 14,7
Total du bilan	70,01	66,75	+ 4,9
GEARING (endettement net / fonds propres)	3,0%	-1,5%	N/A
R.O.E. (résultat net / capitaux propres)	25%	25%	-
Effectif (1)	351	352	-
Dividende	1,30	1,20	+ 8,33
Résultat dilué par action	2,64	2,41	+ 9,8

** sauf pour dividende et bénéfice net par action (unités euros)

(1) effectif de la société Pharmagest seule. L'effectif du Groupe est de 660 personnes au 31/12/2007.

Aucun secteur d'activité autre que celui de la pharmacie ne dépasse 10 % de l'activité globale, l'information sectorielle n'est pas fournie.

3.1.10 La recherche et développement

L'organisation s'articule autour :

- **des équipes opérationnelles**, composées du Directeur Technique, des chefs de projets et des responsables applications, qui élaborent et assurent la bonne coordination et la synchronisation des différentes phases des projets (formations, consultations, assistance,...) ; 19 personnes.
- **des équipes fonctionnelles** constituées des analystes et programmeurs ; 30 personnes

3.1.11 Description des ressources humaines et de l'environnement social

Le groupe compte actuellement 660 salariés pour la grande majorité des contrats à durée indéterminée. Tous les salariés travaillent en France répartis sur deux activités : Pharmacie et Laboratoires.

L'âge moyen est de 38 ans et plus de la moitié de l'effectif est du personnel opérationnel situé en agences : 62 commerciaux, 156 formateurs et hot liners et 159 techniciens.

Le taux de rotation (10,8 % au 31 décembre 2007) est correcte en moyenne comparé à notre secteur d'activité.

Pour la formation en 2007, nous avons versé 157 691 euros aux organismes gestionnaires pour une formation interne et externe qui représente en moyenne un volume 1,91 heure de formation par salarié. L'effort de formation concerne les thèmes de management (animation et motivation d'équipes), le service Clients (avec un effort particulier sur des formations produits et l'amélioration du taux de satisfaction clients), la démarche commerciale (avec Pharm'ambition pour le suivi personnalisé de nos clients).

Le personnel est associé aux résultats de l'entreprise par le versement de la participation (placement annuel compte tenu des bons résultats récurrents de la société) et depuis 2002, un accord d'intéressement contractuel permet de compléter le dispositif légal. Un plan de stock options a été mis en place pour l'ensemble du personnel en septembre 2004.

3.1.12 Description des clients

Les 5 premiers clients représentent 76 % du chiffre d'affaires, les 10 premiers clients représentent 78 %.

Le premier client de Pharmagest Interactive S.A. est l'organisme de financement GE Capital qui représente 70 % du CA. Dans le cadre des ventes de solutions informatiques aux officines, Pharmagest Interactive leur propose la solution « Rentpharm » en partenariat avec GE Capital. De même, avec l'offre LGPI, les pharmaciens peuvent bénéficier d'un financement par le biais de GE Capital. Enfin, la maintenance des logiciels, qui suit la période de 30 mois de financement des licences, est aussi prélevée par GE Capital.

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2007 est constitué de revenus récurrents à forte visibilité : la maintenance et base de données représentent 30 %, les ventes de configurations matériel en renouvellement Rentpharm 49 % et les ventes de licences 7 %.

Cette forte stabilité (78 à 90 % chaque année) permet à Pharmagest de ne pas subir de variations de chiffres importantes. Il n'y a pas de dépendance vis-à-vis de quelque client que ce soit, la société équipant plus de 9800 pharmaciens. Pharmagest Interactive dispose d'autres partenaires de financement afin de diluer la part de GE Capital dans le pourcentage de chiffre d'affaires tout en conservant une position intéressante pour ce qui est de la négociation commerciale.

Le délai de règlement moyen au 31 décembre 2007 s'établit à 60 jours.

Les risques d'impayés sont très réduits.

3.2 Politique d'investissement

Avant son introduction en Bourse, Pharmagest Interactive avait développé son activité en rachetant des structures plus petites (souvent ses distributeurs locaux) qui lui avait permis d'étendre ses parts de marché.

A partir de 2001, avec les fonds levés par l'introduction en Bourse, Pharmagest Interactive avait poursuivi sa politique d'acquisitions stratégiques avec l'intégration au groupe d'entités lui permettant de se renforcer beaucoup plus rapidement sur le territoire national et de devenir le leader sur ce marché de l'informatique officinale avec 43 % de parts de marché aujourd'hui.

En septembre 2007, poursuivant un autre objectif, celui de s'implanter à l'étranger, le groupe Pharmagest Interactive a fait l'acquisition de la société SABCO, société d'informatique officinale sur la Belgique et le Luxembourg. SABCO emploie 20 personnes et a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 2,45 M€.

Avec l'acquisition de SABCO, le Groupe Pharmagest Interactive accède à un parc installé de 653 pharmacies en Belgique et au Luxembourg.

Avec cette opération, Pharmagest Interactive poursuit sa stratégie de développement européen initiée en Belgique début 2007 et confirme ainsi sa volonté de se positionner sur ce marché à fort potentiel dans le nord de l'Europe.

Pharmagest reste à l'écoute des opportunités de croissance externe afin de développer son business en Europe.

3.3 Evolution récente

Après un excellent quatrième trimestre 2007 où nous avons enregistré une progression de plus de 9 % par rapport à l'année précédente, le premier trimestre 2008 est assez difficile pour les affaires.

Cependant, notre salon annuel PHARMAGORA, qui se tenait les 29-30-31 mars 2008 à Paris, nous a permis d'accueillir beaucoup de pharmaciens clients ou prospects, 1 000 démonstrations de nos produits ont été faites en trois jours et 140 souscriptions OFFIMEDIA®.

Nous avons pu constaté un engouement pour notre dernière version du LGPI® / CIP GS®, le pack communiquant, que nous avons décidé d'inclure dans le LGPI Intégral, et bien évidemment le Service de Suivi des Traitement avec SMS, véritable star du salon grâce au module de démonstration « live » sur le portable du pharmacien spécialement conçu pour cette occasion.

3.4 Perspectives d'avenir

Dans la « pharmacie France », les revenus issus de la maintenance logiciels délivreront une marge brute de 10 % en 2008.

En Belgique, les objectifs 2008 visent une croissance de plus de 50 %.

Dans l'activité « Laboratoires », de nouveaux contrats ont été signés et vont permettre de commencer l'année sereinement.

Du côté des innovations, après une opération de lancement très réussie en décembre dernier, l'offre OFFIMEDIA (communication dans l'espace public de la pharmacie), va être déployée plus massivement en 2008.

Calendrier des prochaines publications	
Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2008 Le chiffre d'affaires du second trimestre 2008 Les résultats semestriels 2008 Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2008 Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2008 Les résultats annuels 2008	Le 7 mai 2008 Le 12 août 2008 Avant le 31 août 2008 le 14 novembre 2008 le 11 février 2009 10 mars 2009

3.5 Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe.

Il s'agit de la provision pour garantie des interventions techniques postérieures aux ventes de contrats Rentpharm (maintenance matérielle)

Au 31 décembre 2007, le total des provisions pour risques et charges s'élève à :	533 K€
a) La provision pour départ en retraite	393 K€
b) Les provisions pour litiges <ul style="list-style-type: none"> • une provision pour litige clients en-cours de • une provision prud'homme à hauteur de • une provision pour litiges divers 	756 K€ 152 K€ 524 K€ 80 K€
c) La provision pour risques	385 K€

4 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS

4.1 Comptes consolidés du groupe Pharmagest Interactive

4.1.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2007)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Pharmagest Interactive relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables :

• Ecarts d'acquisition

La note 2.4.1. de l'annexe aux états financiers expose les méthodes relatives à la comptabilisation des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

• Frais de recherche et développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de recherche et développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que la note 2.4.2. de l'annexe aux états financiers fournit une information appropriée.

Estimations comptables :

• Test de dépréciation :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.6. de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.6. donne une information appropriée.

• Engagements de retraite :

La note 2.14. de l'annexe aux états financiers précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par un actuair externe. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 4.11. de l'annexe aux états financiers fournit une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Rennes et Vandoeuvre-lès-Nancy, le 8 avril 2008
Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD
Commissaire aux Comptes

Didier MARTIN

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes

Stéphane RONDEAU

4.1.2 Bilan consolidé (Normes IFRS)

Bilan Actif montants en K€	Notes	Déc-07	Déc-06
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	4.1 & 4.4	8 253	6 042
Ecart d'acquisition	4.1 & 4.4	26 181	24 166
Immobilisations corporelles	4.2 & 4.4	4 302	3 655
Actifs financiers non courants	4.3 & 4.4	226	206
Titres mis en équivalence	4.3	143	29
Impôt différé actif	4.17	477	567
Total des actifs non courants		39 582	34 665
Actifs courants			
Stocks et en-cours	4.5	1 505	1 758
Clients et comptes rattachés	4.6	12 399	12 267
Autres créances	4.6	455	1 984
Titres disponibles à la vente	4.7	14 521	14 178
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	1 554	1 901
Total des actifs courants		30 435	32 087
TOTAL		70 016	66 752

Bilan Passif montants en K€	Notes	Déc-07	Déc-06
Capitaux propres			
Capital		3 035	3 035
Réserves consolidées		22 185	18 825
Résultat de l'exercice		8 020	7 304
Capitaux propres part du groupe	4.9	33 240	29 165
Réserves Intérêts minoritaires		274	219
Résultat Intérêts minoritaires		267	215
Intérêts minoritaires		541	434
Total des capitaux propres (ensemble consolidé)		33 781	29 599
Passifs non courants			
Provisions à long terme	4.11	668	1 053
Dettes financières à long terme	4.12	10 604	12 421
Impôt différé passif	4.17	1 060	495
Total des passifs non courants		12 332	13 971
Passifs courants			
Provisions à court terme	4.11	866	657
Part à moins d'un an des dettes financières	4.12	6 488	3 196
Dettes fournisseurs	4.12	6 088	7 036
Impôt exigible	4.17	86	469
Autres dettes	4.12	10 375	11 824
Total des passifs courants		23 903	23 182
TOTAL		70 016	66 752

4.1.3 Compte de résultat consolidé (Normes IFRS)

En K€	Notes	Déc-07	Déc-06	Variation	En %
Chiffre d'affaires	4.14	70 949	67 357	3 592	5%
Autres produits de l'activité		-	-	-	-
Sous total		70 949	67 357	3 592	5%
Achats consommés		- 18 172	- 16 604	1 568	9%
Charges de personnel		- 27 754	- 26 436	1 318	5%
Achats et charges externes		- 10 407	- 10 604	- 197	-2%
Impôts et taxes		- 1 662	- 1 298	364	28%
Dotation aux amortissements	4.15	- 1 299	- 1 081	218	20%
Dotation aux provisions	4.15	402	- 293	- 695	-237%
Autres produits et charges		- 4	- 34	- 38	-111%
Sous total charges d'exploitation		- 58 889	- 56 351	2 538	4 %
Résultat opérationnel courant		12 060	11 005	1 055	10%
Autres produits et charges opérat.		-	-	-	-
Résultat opérationnel		12 060	11 005	1 055	10%
Produits de trésorerie et équivalents	4.16	1 166	894	172	30%
Coût de l'endettement financier net	4.16	- 634	- 440	194	44%
Autres produits et charges financiers		58	137	- 79	- 58%
Charge d'impôt	4.17	- 4 387	- 4 077	310	8%
Q/ P du résultat net des STES M.E.E.		24	1	23	NC
Rés. net avt rés. des act. AR. ou en cours de CES.		8 287	7 519	767	10%
Rés. net d'impôt des act. AR. ou en cours de CES.		0	0		
Résultat net		8 287	7 519	767	9%
Résultat net part du groupe		8 020	7304	716	10%
Intérêts minoritaires		267	215	52	24%
Résultat par action NON DILUE	4.9.4	2,64	2,44		
Résultat DILUE PAR ACTION	4.9.4	2,67	2,41		

4.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés (Normes IFRS)

Montants en K€	31/12/07	31/12/06
Résultat net	8 263	7 505
Q/P des sociétés intégrées	0	0
Amortissements et provisions	899	782
Stocks options	109	109
Plus ou moins values de cession d'actifs immob.	-105	-106
CAF après coût de l'endettement financier net et impôts	9 166	8 290
Coût de l'endettement financier net	634	440
Impôts différés	747	118
Charges d'impôt	4 346	4 070
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôts	14 893	12 918
Impôts sur les sociétés versés	-4 387	-3 601
Variation du BFR	-1 670	-3 853
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 836	5 464
Décassements liés aux acquisitions d'immos corporelles	-1 245	-347
Décassements liés aux acquisitions d'immos incorporelles	-1 432	-4 050
Décassements liés aux acquisitions d'immos financières	-25	-60
Décassements liés aux variations de périmètre	-3 055	-11 460
Encaissements liés à la cession d'immos corporelles	207	217
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-5 550	-15 699
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	0	0
Actions propres	-292	-207
Dividendes versés aux actionnaires	-3 806	-3 943
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	900	11 048
Remboursements d'emprunts	-2 835	-2 144
Coût de l'endettement financier net	-634	-440
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-6 666	-4 314
Variation de la trésorerie nette	-3 382	-5 921
Titres disponibles à la vente	237	607
Disponibilités	-348	-5 897
Concours bancaires	3 271	631
Variation de la trésorerie nette	-3 382	-5 921

4.1.5 Tableau de variation des capitaux propres (Normes IFRS)

(en milliers d'euros)	Attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère					Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Capital social	Actions propres	Réserves consolidées	Juste valeur des actifs financiers	Total		
Au 1er janvier 2006	3 035		22 189		25 224	2 812	28 036
Variations :							
Complément de participation aux bénéfices 2005 sur contrat de capitalisation				-126	-126		-126
Complément de participation aux bénéfices 2006 sur contrat de capitalisation				160	160		160
<i>Total des produits et pertes enregistrés dans les capitaux propres</i>				<i>34</i>	<i>34</i>		<i>34</i>
Résultat net de la période			7 304		7 304	215	7 519
Total des produits et charges reconnus sur la période			7 304	34	7 304	215	7 553
Charge stocks options sur période			109		109		109
Dividendes			-3 299		-3 299	-644	-3 943
Variations de périmètre						-1 949	-1 949
Variation actions propres détenues		-207			-207		-207
Au 31 décembre 2006	3 035	-207	26 303	34	29 165	434	29 599
Variations pour l'année 2007 :							
Complément de participation aux bénéfices 2006 sur contrat de capitalisation				- 160	-160		-160
<i>Total des produits et charges enregistrés dans les capitaux propres</i>				<i>- 160</i>	<i>-160</i>		<i>-160</i>
Résultat net de la période			8 020		8 020	267	8 287
Total des produits et charges reconnus sur la période			8 020	-160	8 020	267	8 126
Charge stocks options sur période			109		109		109
Dividendes			-3 598		-3 598	-207	-3 806
Variations de périmètre						47	47
Variation actions propres détenues		-293			-293		-293
Au 31 décembre 2007	3 035	-500	30 832	-127	33 240	541	33 781

4.1.6 Notes annexes aux comptes consolidés

Les comptes se caractérisent par un total bilan de 70 016 K€ et un Résultat Net de 8 287 K€.

Pharmagest Interactive a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution « clef en mains » de ces solutions informatiques.

4.1.6.1 Faits marquants

Le 1er septembre 2007, le groupe Pharmagest Interactive a fait l'acquisition de la société SABCO, société d'informatique officinale sur la Belgique et le Luxembourg. SABCO emploie 20 personnes et a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 2,45 millions d'euros. Avec l'acquisition de SABCO, le Groupe Pharmagest Interactive accède à un parc installé de 653 pharmacies en Belgique et au Luxembourg.

Avec cette opération, Pharmagest Interactive poursuit sa stratégie de développement européen initiée en Belgique début 2007 et confirme ainsi sa volonté de se positionner sur ce marché à fort potentiel dans le nord de l'Europe.

4.1.6.2 Principes comptables

4.1.6.2.1 Textes appliqués

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 du groupe Pharmagest Interactive, société anonyme de droit français, sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et interprétations de l'IFRIC en vigueur au 31 décembre 2007 et approuvées par l'Union européenne au 9 mars 2007.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers du Groupe au 31 décembre 2006 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes applicables à compter du 1er janvier 2007 :

- **IFRS 7**, instruments financiers : informations à fournir : cette norme, qui modifie IAS 32, prescrit les informations à fournir sur les risques auxquels l'entité est exposée au travers des instruments financiers et sur le management de ces risques ;
- **IAS 1** (amendement), informations à fournir sur le capital : cet amendement introduit les informations à fournir concernant le capital de la société ;
- **IFRIC 7**, retraitement des comptes des sociétés dans les économies hyper-inflationnistes ;
- **IFRIC 8**, champ d'application de la norme IFRS 2 : inclusion des transactions pour lesquelles la contrepartie reçue n'est pas identifiable ;
- **IFRIC 9**, ré estimation des dérivés incorporés ;
- **IFRIC 10**, information financière intermédiaire et perte de valeur ;

Les normes, amendements et interprétations suivantes, non encore entrées en vigueur et adoptés ou en cours d'adoption par l'Union européenne, n'ont pas été appliqués par anticipation dès l'exercice 2007 :

- **IFRIC 8**, information sectorielle : cette norme remplace IAS 14
- **IAS 23** (amendement), coûts d'emprunt : l'amendement supprime l'option de comptabilisation des coûts d'emprunt en charges pour les actifs qualifiés ;
- **IAS 1** (amendement), présentation des états financiers : cet amendement introduit la notion d'état de la performance globale ;
- **IFRIC 11**, plan d'option au sein d'un groupe ;
- **IFRIC 12**, concessions ;
- **IFRIC 13**, programmes de fidélité clients,
- **IFRIC 14**, IAS 19, écrêtement d'un actif de retraite, exigence de financement et leurs interactions ;

L'analyse des éventuels impacts de ces normes, amendements et interprétations non appliqués par anticipation est en cours d'étude. Ils ne devraient cependant pas avoir d'impact significatif sur la position financière du Groupe.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Pharmagest Interactive le 7 mars 2008.

Les comptes annuels seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire le 19 juin 2008.

Par ailleurs, nous rappelons ci-après les principales options de première application des IFRS :

Regroupements d'entreprises :

Le Groupe a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter, conformément à IFRS 3, les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004.

Cette exception permet :

- de maintenir le traitement comptable antérieur (méthode de l'acquisition ou mise en commun d'intérêt)
- de ne pas s'interroger sur le sens de l'opération

Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles, des immeubles de placement :

Le Groupe a décidé de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 selon laquelle tout ou partie des immobilisations corporelles et incorporelles, des immeubles de placement peuvent être comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

Engagement de retraite :

Le Groupe ayant par le passé enregistré la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite dans le résultat, l'option offerte par IFRS 1 en la matière n'a pas été utilisée.

Stocks-options :

Le Groupe n'a qu'un seul plan de stocks-options en cours. Sa mise en place étant postérieure au 7 novembre 2002, il a fait l'objet d'un retraitement conformément à IFRS 2.

4.1.6.2.2 Base d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition comme indiqué en note 2.4.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées. En particulier, la direction a exercé son jugement pour déterminer les modalités de reconnaissance des produits et le classement des contrats de location.

4.1.6.2.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale et la mise en équivalence :

- Les filiales (sociétés dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir les avantages économiques) sont consolidées par intégration globale ;
- La mise en équivalence s'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

La liste des sociétés consolidées par intégration globale, ou mise en équivalence est présentée en Note 3.3. « Liste des sociétés consolidées ».

L'exercice social de toutes les sociétés du périmètre de consolidation coïncide avec l'année civile. Les bilans et comptes de résultat des sociétés du groupe utilisés pour la consolidation de l'année 2007 sont ceux du 31 décembre 2007.

4.1.6.2.4 Immobilisations incorporelles

4.1.6.2.4.1 Écarts d'acquisition

Selon IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises doivent être comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Selon la méthode de l'acquisition, l'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser à leur juste valeur à cette date, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise (à l'exception des actifs non courants destinés à la vente). L'écart résiduel constaté entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

L'acquéreur dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition pour déterminer de manière définitive la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Lors de rachat d'intérêts minoritaires de sociétés déjà contrôlées par le Groupe, l'écart constaté entre le prix d'acquisition et la quote-part d'intérêt acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, est porté en écart d'acquisition en totalité.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées dans la note 2.6.

4.1.6.2.4.2 Frais de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable.
- La faisabilité technique du projet est démontrée.
- Le groupe a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre.
- Il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée. Ainsi, lorsqu'un module nouveau est développé sur un logiciel existant, ses coûts de développement sont portés à l'actif pour autant qu'il permette d'accéder à une clientèle non couverte jusqu'à présent.
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. La durée de vie est en générale déterminée comme suit :

- La durée de vie du logiciel source est estimée à 10 années. Les nouveaux modules développés sur des logiciels existants sont amortis sur une durée n'excédant pas la durée de vie du logiciel source.
- Les logiciels utilisés en interne sont amortis sur leur durée probable d'utilisation.

4.1.6.2.4.3 Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'évènements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Relations clientèles Logiciels acquis	En fonction des caractéristiques des contrats 1 à 3 ans	Linéaire Linéaire

4.1.6.2.5 Immobilisations corporelles

4.1.6.2.5.1 Immobilisations corporelles - évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement de l'acquisition et de la construction d'installations encourus pendant la période de construction sont constatés en charges de la période.

4.1.6.2.5.2 Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les principaux modes et durées d'amortissement retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	20 à 30 ans	Linéaire
Agencements	8 à 20 ans	Linéaire
Installations générales	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

4.1.6.2.6 Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs

La norme IAS 36 impose de tester les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée au moins une fois par an et les autres actifs à long terme lorsqu'il existe un indice montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur.

Un indice de perte de valeur peut être :

- une diminution importante de la valeur de marché de l'actif,
- un changement dans l'environnement technologique, économique ou juridique.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La juste valeur se définit comme étant le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou du groupe d'actifs testé.

Ces actifs sont testés individuellement ou regroupés avec d'autres actifs lorsqu'ils ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendamment d'autres actifs.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été affectés à des unités génératrices de trésorerie :

- l'activité de Pharmagest est testée sur la base des zones géographiques d'intervention des agences. Seuls les cash flow des années 2007 à 2011 ont été retenus ; il n'a été reconnu aucune valeur terminale. Le taux d'actualisation avant impôt retenu s'élève à 9,2% en 2007.
- l'activité de CIP est testée sur la base de l'ensemble des flux générés par le sous-groupe CIP. Les flux des années 2007 à 2011 sont ceux issus des business plan de l'entreprise. Une valeur terminale a par ailleurs été déterminée en retenant un taux de croissance à l'infini de 2,5%. Le taux d'actualisation retenu avant impôt est de 9,2% en 2007.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont réalisés chaque année au mois de septembre. Les résultats sont ajustés des éventuels événements négatifs pouvant intervenir au cours du quatrième trimestre.

Les hypothèses utilisées par le groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs sont basées sur l'expérience passée. Pour déterminer les taux de croissance future des revenus et les flux de trésorerie opérationnels, le groupe a utilisé les budgets de chaque entité, qui servent de base pour l'estimation des flux de trésorerie pour les 4 prochaines années.

Les tests de dépréciation réalisés en 2007 par Pharmagest n'ont révélé aucune perte de valeur de ces actifs. Si l'on compare la valeur nette comptable et la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, l'augmentation d'1 % du taux d'actualisation et la baisse d'1 % du taux de croissance perpétuelle n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une dépréciation de ces actifs.

4.1.6.2.7 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. Après analyse, il ressort que le groupe n'a recours qu'à des contrats de location simple : les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que d'assurance et de maintenance) sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

4.1.6.2.8 Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les placements du groupe et les valeurs mobilières ne satisfaisant pas aux critères de classement en tant qu'équivalent de trésorerie. Notamment, les montants investis dans un contrat de capitalisation ont été exclus de la trésorerie et portés en titres disponibles à la vente.

Lors de leur acquisition, les titres sont évalués à la juste valeur, nette des coûts de transaction. Ces titres sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur à chaque clôture. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est appréhendée à partir de techniques d'évaluation reconnues (référence à des transactions récentes, actualisation de cash flows futurs...). Certains titres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût.

Les gains et pertes latents par rapport au prix d'acquisition sont systématiquement comptabilisés dans les capitaux propres, en réserves de réévaluation, jusqu'à la date de cession. Cependant, lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins value latente par rapport au coût d'acquisition et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative ou durable, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Elle ne peut pas être reprise ultérieurement en résultat pour les actions et les autres titres à revenus variables.

4.1.6.2.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont principalement composés de dépôts de garantie comptabilisés au coût amorti.

4.1.6.2.10 Stocks

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas de leur coût de revient et de la valeur nette de réalisation. (méthode FIFO)

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

4.1.6.2.11 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

4.1.6.2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

4.1.6.2.13 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'évènements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

4.1.6.2.14 Avantages au personnel

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetés et prend en compte les charges sociales y afférentes.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat au cours de l'exercice où ils sont constatés.

4.1.6.2.15 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission éventuels sont ainsi amortis selon une méthode financière sur la durée des emprunts.

4.1.6.2.16 Impôt

Impôt exigible

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont évalués sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

4.1.6.2.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux activités suivantes :

- Les ventes de matériel,
- Les ventes de logiciels,
- Les prestations de maintenance.

Le produit de la vente de matériel est enregistré quand les risques et avantages liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur. Une provision est constituée pour tenir compte des coûts liés à la garantie consentie lors de la cession des matériels, le cas échéant.

Les ventes de logiciels sont enregistrées au moment où le droit d'usage est cédé à l'utilisateur.

Les prestations de maintenance sont enregistrées linéairement sur la durée des contrats.

4.1.6.2.18 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.

4.1.6.2.19 Stock options

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions.

Les options sont évaluées par le Groupe à la date d'octroi en utilisant un modèle mathématique. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres. S'agissant de paiements avec remise d'instruments de capitaux propres de l'entité.

4.1.6.2.20 Information sectorielle

Le Groupe n'intervient que sur un seul secteur (la fourniture de matériel et de logiciels pour les pharmaciens) et sur une seule zone géographique, la France. Les variations de périmètres décrites ci-dessous représentent moins de 2 % de l'activité du groupe.

4.1.6.2.21 Saisonnalité de l'activité

Il n'existe pas de caractère saisonnier ou cyclique des activités.

4.1.6.3 Périmètre de consolidation

4.1.6.3.1 Variations de périmètre au cours de l'exercice 2007

Réalisant une opération de croissance externe, le 1er septembre 2007, la société Pharmagest a acquis 90 % de la société SABCO (immatriculée au Luxembourg) pour un montant de 3 195 K€. SABCO étant elle-même actionnaire à 100 % du capital de la société ATS (immatriculée en Belgique), les titres ATS figurent au bilan de SABCO pour une valeur de 900 K€.

Les écarts d'acquisition ont été déterminés à partir de la situation nette comptable arrêtée au 31/08/2007 et il n'y a pas eu lieu de retraiter cette situation comptable ; aucun retraitement n'étant applicable.

Dans le bilan consolidé, cette acquisition est ventilée sur deux lignes : un écart d'acquisition de 2 015 K€ et une relation clientèle de 1 493 K€ amortissable sur 10 années. A l'exception de la relation clientèle, qui correspond à une année de contrats de maintenance puisqu'il s'agit d'un actif incorporel identifiable et transmis lors de l'acquisition, l'écart d'acquisition n'a pas été affecté et son évaluation est définitive.

L'entrée de périmètre se décompose ainsi :

- les actifs immobilisés bruts pour 273 K€
- les dépréciations pour 188 K€
- l'actif circulant pour 830 K€
- les capitaux propres pour 634 K€
- le passif courant pour 280 K€

Les sociétés regroupées ont réalisé un chiffre d'affaires annuel 2007 de 3 092 K€ pour un résultat de 412 K€

Au 1er août 2007, CIP SAS a pris une participation de 50 % dans le capital de la SARL MALTA INFORMATIQUE pour un prix de 90 K€; un écart d'acquisition de 40 K€ a été constaté.

4.1.6.3.2 Variations de périmètre au cours de l'année précédente

En avril 2006, la société Pharmagest a acquis la part minoritaire restante (42,59 %) du capital de CIP SAS pour un montant de 11 460 K€ avec effet rétroactif au 1er janvier 2006. L'opération a conduit à constater un écart d'acquisition de 9 511 K€.

4.1.6.3.3 Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE SA	Villers-lès-Nancy (54)	Société consolidante	Société consolidante
ADI (1)	Saclay (91)	50.00	50.00
AFI SARL	Dijon (21)	100.00	100.00
DCI SARL	Mérignac (33)	100.00	100.00
CIP SAS	Quéven (56)	100.00	100.00
EHLS SAS	Quéven (56)	100.00	100.00
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100.00	100.00
DDI SAS	Cenon (33)	100.00	100.00
SABCO (2)	Luxembourg	90.00	90.00
ATS (2)	Belgique	100.00	90.00
HDM (3)	Ile Maurice	100.00	100.00

(1) Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre Pharmagest et ADI (distributeur exclusif des produits Pharmagest et Evolution), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du conseil d'administration, nomination du Président soumis à l'accord express du Groupe Pharmagest) la société ADI détenue à 50 % est consolidée par intégration globale.

(2) Ces deux sociétés font partie de la croissance externe réalisée en septembre 2007 (description faite au § 3.1.)

(3) Création d'une filiale dédiée aux développements informatiques pour accroître nos capacités de production.

Il n'y a pas d'entité ad-hoc.

4.1.6.3.4 Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
TRANSPHARM SARL	Alès (30)	35,06	35,06
MALTA INFORMATIQUE SARL	Feuquières en Vimeu (80)	50,00	50,00

La Société Transpharm est un revendeur de Pharmagest ; les sociétés sont donc liées par des relations économiques. Pharmagest facture des licences à Transpharm.

La société Malta Informatique est éditeur de logiciels à destination des maisons de retraite.

4.1.6.4 RUBRIQUES D'INFORMATION

4.1.6.4.1 Immobilisations incorporelles & écarts d'acquisition

Postes du Bilan en K€	Valeur brute au 31/12/06	Augmentation	Diminution	Variation de Périmètre	Valeur brute au 31/12/07
Logiciels acquis & Marques	3 460	23	17		3 466
Logiciels développés en interne	458	46			504
Frais de R. & D.	3 433	1 363			4 796
Relations clientèles (a)	0	1 493	-		1 493
Ecart d'acquisition (b)	24 166	2 015		0	26 181
Total	31 517	4 940	17	0	36 440

(a) Constatation d'une relation clientèle avec l'acquisition de Sabco

(b) Détail des écarts d'acquisition au 31 décembre 2007 en k€ :

AFI	15
Mirabel	1 071
Transpharm	39
Technilog	179
OSIS	214
ADI	87
CIP SAS	13 136
DDI	886
SABCO / ATS	2 015
Rousseau	243
CPI	32
CSSI	366
Fichorga	3 666
DCI	416
EHLS SAS	3 816
TOTAL	26 181

4.1.6.4.2 Immobilisations corporelles

Postes du Bilan en K€	Valeur brute au 31/12/06	Augmentation	Diminution	Variation de Périmètre	Valeur brute au 31/12/07
Terrains	348	101			449
Constructions	3 817	784	50	76	4 627
Matériel	66	7	38	43	78
Installations et Agencements	1 120	27	72	8	1 083
Mat. Transport	258	156	131	14	297
Mat de bureau et Mobilier	1 967	170	340	120	1 917
Immobilisations en cours					
Total	7 576	1 245	631	261	8 451

4.1.6.4.3 Actifs financiers non courants

Postes du Bilan en K€	Valeur brute au 31/12/06	Augmentation	Diminution	Variation de Périmètre	Valeur brute au 31/12/07
Dépôts et cautionnements	203	25	14	12	226
Titres mis en équivalence (1)	29	114			143
Autres participations	101		5		96
Total	333	139	19	12	465

(1) Titres mis en équivalence

Sociétés	Quote-part Capitaux propres	Quote-part Résultat	Total
SARL Transpharm	29	1	30
SARL Malta	50	23	73

Les comptes au 31 décembre 2007 de la SARL Transpharm n'étant pas disponibles lors de l'établissement des comptes de Pharmagest et leur impact sur les comptes consolidés du Groupe n'étant pas jugé significatif, cette participation figure au bilan consolidé pour sa valeur définitive au 31 décembre 2006.

4.1.6.4.4 Amortissements et provisions sur actifs non courants

En K€	Valeur au 31/12/2006	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Variation de Périmètre	Valeur au 31/12/2007
Logiciels	866	185	19		1 032
Recherche & Développement	444	480			924
Relations clientèles	0	50			50
Immobilisations corporelles	3 921	583	544	188	4 148
Immobilisations financières	98		2		96
TOTAL	5 329	1 299	565	188	6 250

Les tests de dépréciation conduits conformément aux principes décrits en note 2.6. n'ont pas fait apparaître de perte de valeur, ni sur les écarts d'acquisition, ni sur les autres actifs incorporels.

4.1.6.4.5 Stocks

En K€	12/2007			12/2006
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matériel	1 547	338	1 209	1 336
Fournitures	118	28	90	286
Logiciels				136
Pièces SAV	231	25	206	
TOTAL	1 896	391	1 505	1 758

4.1.6.4.6 Créances

En K€	12/2007			12/2006
	Montant net	- 1 an	+ 1an	Montant net
Clients (1)	12 399	12 399		12 266
Autres créances	455	455		1 976

Compte tenu du fait que les créances sont des créances à court terme, et en l'absence d'évolution significative de la qualité des contreparties, la juste valeur des créances est proche de leur valeur comptable.

(1) Toutes les créances, constituant la balance âgée consolidée ci-dessous, ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non recouvrement justifié.

Le montant de 12 399 K€ se décompose ainsi par tranche :

MONTANT NET	NON ECHU	0<X<60 JOURS	60<X<180 JOURS	> 180 JOURS
12 399	6 868	4 587	737	171

4.1.6.4.7 Titres disponibles à la vente

Valeurs nettes (en K€)	31/12/2007	31/12/2006
Kleber Actions FCP Contrats de capitalisation	14 521	282 13 896
TOTAUX	14 521	14 178

Le contrat de capitalisation est un contrat en unités de compte, investies majoritairement en obligation, d'une durée maximum de 15 ans. Ce contrat comporte une rémunération garantie et une participation aux bénéfices. De plus, le capital du contrat est garanti. La juste valeur du contrat est déterminée sur la base des informations communiquées par la compagnie d'assurance. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie. Le contrat a été nanti au profit de deux banques HSBC et KOLB.

4.1.6.4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Valeurs brutes (en K€)	31/12/2007	31/12/2006
SICAV Disponibilités	57 1 497	1 901
TOTAUX	1 554	1 901

4.1.6.5 Capitaux propres

4.1.6.5.1 Capital social et réserves

Le capital est composé de 3 034 825 actions d'un montant nominal de 1 euro. Il n'existe qu'une catégorie d'actions. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les réserves du groupe s'élèvent à 22 185 K€ dont 13 576 K€ de prime d'émission, 7 186 K€ d'autres réserves et 312 K€ de réserve légale.

4.1.6.5.2 Actions propres détenues par le groupe

Le poste comporte 35 641 actions Pharmagest Interactive détenues par la société à 100 %. La valeur boursière de l'action Pharmagest au 31 décembre 2007 s'établit à 48,38 €.

Le contrat d'animation du cours est détenu à 100 % par Pharmagest Interactive et Gilbert Dupont en assure la gestion. Pour l'année 2007, les mouvements sur le contrat de liquidités ont été les suivants :

- **achats** : 22 618 actions au prix moyen de 48,29 €
- **ventes** : 23 789 actions au prix moyen de 48,67 €

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Aucune action propre n'a été attribuée ou annulée sur la période.

4.1.6.5.3 Dividendes

Le dividende payé en 2007 sur les résultats de 2006 s'élève à 3 599 K€ soit 1,20 € / action.

La proposition de dividende qui sera faite à la prochaine Assemblée Générale Annuelle est : 1,30 € / action.

4.1.6.5.4 Résultat par action

Résultat par action	31/12/2007	31/12/2006
Nombre d'actions	3 034 825	3 034 825
Résultat net de l'exercice (en €)	7 927 003	7 304 277
Nbre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par actions	2 999 814	2 999 206
Effet des options non exercées	35 641	35 619
Résultat de base par action (en €)	2,64	2,44
Résultat dilué par action (en €)	2,61	2,41

4.1.6.6 Plan de stock-options

Pharmagest a mis en place un plan d'options d'achat d'actions en date du 10 septembre 2004 dont les modalités sont les suivantes :

- Durée du plan : 8 ans
- Exercice des options possible à compter du 11 septembre 2008 sauf cas particuliers et jusqu'au 10 septembre 2012.
- Nombre total d'actions pouvant être émises à l'ouverture : 53 150
- Nombre total d'actions pouvant être émises à la clôture : 43 350
- Prix d'exercice : 28,79 €
- Juste valeur des options : 10,86 €
- Personnel concerné : salariés et dirigeants de Pharmagest SA, CIP SA, MMF SA et AFI désignés par le Conseil d'Administration et ceux qui sont inscrits aux effectifs le 30 juin 2004 et bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et de deux ans d'ancienneté à cette date.

Les options ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'évaluation des options :

- Taux d'intérêt : 3,66 %
- Volatilité : 40 %
- Dividendes attendus : 3,14 %
- Durée d'exercice attendue : 6 ans

4.1.6.7 Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2006	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision devenue sans objet)	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2007
Provisions pour litiges (1)	552	294	80	11		756
Provisions pour risques (2)	351	38	4			385
Provisions pour I.D.R. (3)	807	14		428		393
TOTAL	1 710	346	84	439		1 533

(1) Provision pour litiges 756 K€

- provisions pour litiges prud'homaux : 524 K€ (stable en position nette)

- provisions pour litiges clients en cours : 152 K€ (comptabilisation de 120 K€ en 2007 sur des affaires jugées en appel)

- Provision pour litiges divers : 80 K€ (comptabilisation d'un litige fournisseur survenu en 2007)

(2) Provision pour risques 385 K€

- Il s'agit de la provision pour garantie des interventions techniques postérieures aux ventes de contrats Rentpharm (maintenance matérielle)

(3) Provisions pour I.D.R. : 393 K€

La provision pour indemnité de départ à la retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales). Age de départ à la retraite : 65 ans sur l'ensemble du personnel

- Taux d'actualisation : 4,6 %
- Turn over : selon les tranches d'âge
- Progression des salaires : 2 %
- Prise en compte d'un aléa viager

Concernant les indemnités de départ à la retraite, le groupe Pharmagest a décidé en 2003 d'assurer le financement de ses engagements par des actifs externes dédiés. Le calcul est assuré par un actuair (Médéric) chaque année au 31 décembre. Au 31 décembre 2006, la provision a été estimée sur les bases du dernier calcul annuel.

Engagement fin 2006	1 167
Coût des services rendus en 2007	55
Charge financière de 2007	37
Prestations versées en 2007	0
Coût des services passés	0
Engagement estimé fin 2007	1 259
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-) générés sur l'exercice 2007	-440
Engagement réel fin 2007	819
Juste valeur des actifs 2006	360
Rendement attendu des actifs	16
Cotisations	50
Prestations servies	0
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-)	0
Juste valeur des actifs 2007	426
Provision 2006	807
Provision 2007	393

4.1.6.8 Dettes

En K€	12/2007				12/2006
	Montant brut	Dont à -1an	Dont de 1 à 5 ans	Dont à + 5 ans	Montant brut
Découverts bancaires	3 932	3 932			665
Emprunts aup. d'établiss. de crédit	13 160	2 556	10 176	428	14 975
Emprunts et dettes financières	0				0
Total des dettes financières	17 092	6 488	10 176	428	15 640
Dettes fournisseurs	6 088	6 088			7 036
Autres dettes	10 375	10 375			11 929
TOTAL	33 555	22 951	10 176	428	34 605

Emprunts contractés	Nature des taux	Montant (en €)	Echéances	Couverture
30/09/2003	fixe	750 000	29/10/2010	Non
06/11/2003	variable	700 000	30/09/2010	Non
30/03/2004	variable	2 500 000	31/12/2010	Covenant(1)
30/03/2004	variable	2 500 000	31/12/2010	Covenant(1)
09/09/2004	variable	1 400 000	09/09/2011	Non
05/05/2006	fixe	4 750 000	05/05/2013	Non
05/05/2006	variable	6 297 527	05/05/2013	Non
20/09/2007	fixe	800 000	20/08/2019	Non
26/11/2007	fixe	100 000	26/10/2012	Non

(1) Fonds propres supérieurs ou égaux à 19 M€ ; ratio dettes MT/LT divisé par fonds propres inférieur à 1 ; ratio dettes MT/LT divisé par CAF inférieur à 3 années ; ratio frais financiers divisé par EBE inférieur à 30% ; trésorerie nette positive

4.1.6.9 Compte de résultat d'exploitation par secteur d'activité

Aucun secteur d'activité autre que celui de la pharmacie ne dépassant 10 % de l'activité globale, l'information sectorielle n'est pas fournie.

4.1.6.10 Chiffre d'affaires nets

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Maintenance et Vente bases de données	19 854	19 638
Autres prestations dont E-publicité	1 928	1 625
Ventes configurations	40 663	37 728
Licences e-business / LGPI	5 462	6 601
Prest. formations et nouveaux produits	3 042	1 765
TOTAL	70 949	67 357

4.1.6.11 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Dotations aux amortissements	1 299	1 081
Provisions sur actif circulant	-227	-7
Provisions pour risques et charges	-175	301
Total	897	1 375

4.1.6.12 Résultat financier

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Produits de trésorerie	1 165	893
Plus value de cession des VMP	310	304
Revenus des VMP	797	530
Autres produits financiers	58	12
Reprises sur provisions financières		47
Coût de l'endettement financier net	634	440
Charges sur cession des VMP		
Intérêts financiers et escomptes obtenus	620	439
Pertes de change	14	
Dotations aux provisions financières		1
Autres produits et charges financiers	58	137
Gains sur écarts de change	120	154
Gains sur couverture de taux	3	
Pertes sur couverture de change	-65	-17

4.1.6.13 Impôts sur les résultats

La société a mis en place, au 31 décembre 2007, le régime d'intégration fiscale pour les entités suivantes :

Pharmagest Interactive SA
CIP SAS, EHLS SAS, DCI SARL, AFI SARL

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2007
Impôt courant	3 735
Impôt différé	652
Total charge d'impôt	4 387

Les éléments de réconciliation sont les suivants :

En K€	31/12/2007
Résultat net des sociétés intégrées	8 194
Impôt sur les résultats	4 387
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	12 581
Charge d'impôt théorique au taux légal d'impôt sur les sociétés	4 224
Différences permanentes	189
Différence de taux	- 32
Déficits non activés	6
Charge d'impôt effective	4 387
Taux effectif d'imposition	33,33%

L'analyse des variations des impôts différés actif et passif est présentée dans le tableau ci-dessous :

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total, impôts différés nets
Au 1er janvier 2006	492	295	197
Variations impactant le résultat 2006	75	200	-125
Au 31 décembre 2006	567	495	72
Variations impactant l'année 2007	-90	565	- 655
Au 31 décembre 2007	477	1 060	- 583

Les principaux actifs et passifs d'impôt différés sont les suivants :

En K€	31/12/2007
Effet des reports déficitaires	0
<i>Effet fiscal des différences temporaires liées aux :</i>	
Immobilisations incorporelles	-261
Provisions pour retraites	-127
Dettes sociales	-219
Provisions pour garanties	0
Dettes courantes	-81
Dettes financières	-49
Autres actifs et passifs	82
Total différences temporaires	-655
Impôts différés actifs (passifs) bruts	-655
Provision	0
Impôts différés actifs nets	-655

4.1.6.14 Autres informations

4.1.6.14.1 Effectifs

Cadres : 156

Non cadres : 506

Les charges de personnel se composent principalement des salaires bruts qui s'élèvent à 18 558 K€, des charges sociales 8 161 K€ et de la participation 1 035K€.

4.1.6.15 Engagements hors bilan

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Cautions de contre-garantie sur marchés	-	-
Créances cédées non échues	-	-
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	12 500	15 000
Avais, cautions et garanties données	-	172
Autres engagements donnés	-	-
TOTAL	12 500	15 172

L'intégralité des nantissements a été donnée à la souscription d'emprunts bancaires.

Obligations contractuelles (en K€)	Total TTC	Paiements dus		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme	13 239	2 635	10 176	428
Obligations en matière crédit bail	72	63	9	-
Contrats de location simple	1 110	687	423	-
Obligations d'achat irrécouvrables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
TOTAL	14 421	3 385	10 608	428

En K€	Matériel Bureau	Véhicules	TOTAL
Valeur d'origine	27	270	297
Amortissements :			
- <i>cumuls antérieurs</i>	22	140	162
- <i>dotations de l'ex.</i>	5	65	70
Total	27	205	232
Redevances payées :			
- <i>cumuls antérieurs</i>	24	156	180
- <i>exercice</i>	5	73	78
Total	29	229	258
Redevances à payer :			
- <i>à un an au plus</i>	-	63	63
- <i>à + 1 an et - 5 ans</i>	-	9	9
Total	-	72	72
Valeur résiduelle :			
- <i>à un an au plus</i>	-	-	-
- <i>à + 1 an et - 5 ans</i>	-	-	-
Total	-	-	-

Les contrats de location concernent exclusivement des locations de véhicules. Il s'agit de contrats de location simple sans engagement de reprise à l'échéance.

Les contrats de crédit bail (tableau ci-dessus) sont souscrits uniquement par la filiale ADI.

4.1.6.16 Risques financiers

4.1.6.16.1 Risque de liquidité

La société n'est pas exposée au risque de liquidité.

4.1.6.16.2 Risque de taux et de marché

La société est titulaire d'un emprunt en francs suisses à taux variable dont le capital restant dû s'élève à 7,878 millions. Le groupe n'a eu recours à aucun instrument destiné à couvrir le risque de taux en 2007, tout comme en 2006. L'origine de ce choix était de bénéficier d'un différentiel de taux d'intérêt entre le LIBOR et l'EURIBOR. Toute couverture de taux rendant caduque l'objectif, la société suit quotidiennement le taux d'intérêt et dispose à tout moment de fonds à l'actif disponible pour rembourser de manière anticipée.

La sensibilité d'une variation de taux de 5 % (estimation selon les taux à un an connus au 31/12/2007) entraînerait une charge d'intérêts supplémentaires de 11 K€.

La société avait contracté avant 2007 des emprunts à taux variable (EURIBOR). Au 31 décembre 2007, toutes ces lignes étaient couvertes par un swap en échéance parfaite. La juste valeur de la couverture a été évaluée à moins de 5 K€.

4.1.6.16.3 Risque de change

En mai 2006, la société a souscrit un emprunt en francs suisses afin de financer le rachat des actions détenues par les minoritaires de CIP SA.

Le montant emprunté, à l'origine, s'élevait à 9 855 millions de CHF sur une durée de 7 ans au taux de Libor 3 mois.

Au 31 décembre 2007, le capital restant dû représente 7 878 millions de francs suisses. Tout comme en 2006, la société a eu recours à des achats à terme de devises destinés à couvrir le risque, ainsi au 31/12/2007, 6 000 millions de francs suisses étaient concernés correspondant aux échéances de février 2008 à août 2011 inclus. Par souci de simplification, la société n'a pas appliqué les dispositions relatives à la comptabilisation de couvertures telles que prévues par IAS 39. En revanche, les variations des charges sur la dette sont compensées en partie par la variation des produits dérivés. La couverture naturelle conduit au même résultat que si l'on avait pratiqué la comptabilité de couverture.

La sensibilité d'une variation de taux de 5% entraînerait une charge de 100 K€ à compter des périodes non couvertes (novembre 2011). Pour information, à la clôture de l'exercice 2007, nous avons enregistré un écart de conversion actif équivalent à un gain de change latent de 115 K€.

Dans son activité, la société n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où la totalité de ses achats et ventes sont réalisés en euros et que le groupe n'a aucune filiale à l'étranger hors zone euro.

4.1.6.16.4 Risque sur actions

Néant

4.1.6.16.5 Risque de crédit

La société est faiblement exposée au risque de crédit compte tenu du nombre de ses clients.

- Les créances échues qui ne sont pas dépréciées au 31/12/2007 ont été analysées sur une base individuelle ; nous avons reçu un règlement après la clôture pour la majorité d'entre elles. (cf § 4.6)
- Pour notre créancier principal : GE Capital, nous ne comptabilisons pas de provisions pour risques puisque les factures sont toujours réglées.

4.1.6.17 Transactions avec les parties liées

Le groupe Pharmagest est intégré globalement à CERP Lorraine (54 500 Vandoeuvre les Nancy - Technopole de Nancy Brabois - 7, Allée de Vincennes) la maison mère.

La nature des relations avec CERP Lorraine sont des facturations de :

- managements fees
- quote part des contrats d'assurance groupe
- quote part des contrats réseau
- personnel en temps partagé

Le montant des transactions et solde des opérations au 31/12/2007 s'élèvent à :

Montant en K€	31/12/2007	31/12/2006
Dettes fournisseurs	85	129
Charges d'exploitation de la période	602	812
Créances clients	57	
Produits d'exploitation de la période	139	

Aucune garantie n'a été donnée ou reçue dans le cadre des transactions avec les parties liées.

Le groupe Pharmagest a des relations commerciales avec la filiale TRANSPHARM SARL :

- de ventes de logiciels
- de ventes de prestations de maintenance

Les soldes des opérations au 31/12/2007 s'élèvent à :

Montant en K€	31/12/2007	31/12/2006
Dettes clients	20	1
Produits d'exploitation de la période	125	62

Par ailleurs, Les rémunérations brutes perçues par les organes de direction au cours de l'année 2007 se sont élevées à 463 K€. Les sommes perçues incluent Pharmagest et les sociétés contrôlées. Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 pour les dirigeants s'est élevé à 30 K€. Aucune avance et aucun crédit n'ont été accordés aux membres des organes de direction par Pharmagest et les sociétés contrôlées.

Par ailleurs, la provision pour indemnités de départs en retraite intègre un montant de 66 K€ concernant les membres des organes de direction.

4.1.6.18 Passifs éventuels

A la connaissance du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

4.1.6.19 Evènements postérieurs à la clôture

La société Pharmagest a revendu sa participation minoritaire détenue dans la société Transpharm en février 2008 pour un prix de cession de 75 K€. Pour mémoire, le Groupe détient 35,06 % du capital au 31/12/2007 et la valeur nette comptable de celle-ci figure au bilan du 31/12/2007 pour 30 K€.

4.2 Comptes sociaux du groupe Pharmagest Interactive

4.2.1 Rapport Général des Commissaires aux comptes (Exercice clos le 31 décembre 2007)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société PHARMAGEST INTERACTIVE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

Fonds de commerce :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des fonds de commerce, selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Titres de participation :

La note 2 de l'annexe expose, dans le paragraphe relatif à l'actif immobilisé, les modalités d'appréciation de la valeur des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des valeurs d'inventaire retenues, et à revoir les calculs effectués par la société.

Provisions pour risques et charges :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en oeuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Rennes et Vandoeuvre-lès-Nancy, le 8 avril 2008
Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD
Commissaire aux Comptes

Didier MARTIN

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes

Stéphane RONDEAU

4.2.2 Bilan

Bilan Actif en €	31/12/07			31/12/06
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actifs immobilisé				
Immobilisations incorporelles	7 807 747	634 967	7 172 780	7 180 609
Ecart d'acquisition	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	4 230 348	2 360 380	1 869 967	1 929 054
Immobilisations financières	22 429 984	76 441	22 353 543	19 126 901
Titres mis en équivalence			0	0
Total	34 468 079	3 071 788	31 396 290	28 236 564
Actifs circulant				
Stocks et en-cours	653 844	264 311	389 533	393 015
Clients et comptes rattachés	8 747 170	142 966	8 604 204	8 437 157
Autres créances	903 049	0	903 049	575 407
Valeurs mobilières de placement	15 998 563	0	15 998 563	15 305 160
Disponibilités	315 823	0	315 823	148 251
Total	26 618 449	407 277	26 211 172	24 858 990
TOTAL DE L'ACTIF	61 086 528	3 479 065	57 607 462	53 095 554

Bilan Passif en €	31/12/07	31/12/06
Capitaux propres		
Capital	3 034 825	3 034 825
Réserves et report à nouveau	20 569 928	18 868 075
Résultat de l'exercice	4 525 634	5 300 694
Total	28 130 387	27 203 594
Provisions pour risques et charges	1 754 259	1 278 650
Dettes		
Emprunts et dettes financières	19 295 858	14 701 777
Fournisseurs et comptes rattachés	2 934 822	3 270 205
Autres dettes	5 492 136	6 641 327
Total	27 722 816	24 613 310
TOTAL PASSIF	57 607 462	53 095 554

4.2.3 Compte de résultat

En K€	2007		2006	
	euros	%	euros	%
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires net	41 403 547	100,0	40 905 227	100,0
Transfers de charges	3 160 441	7,6	2 558 179	6,3
Autres produits d'exploitation	148 587	0,4	180 517	0,4
Total	44 712 575	108,0	44 736 788	106,7
Charges d'exploitation				
Achats consommés	11 435 332	27,6	10 839 583	26,5
Achats et charges externes	7 452 424	18,0	8 260 441	20,2
Charges de personnel	996 307	2,4	774 909	1,9
Impôts et taxes	16 904 478	40,8	16 246 542	39,7
Dotations aux amortissements	334 983	0,8	384 560	0,9
Dotations / Reprises aux / sur provisions	-57 129	-0,1	-275 769	-0,7
Autres charges d'exploitation	15 492	0,0	45 568	0,1
Total	37 081 887	89,6	36 275 834	88,7
Résultat d'exploitation	7 630 688	18,4	7 368 089	18,0
Produits financiers courants	1 188 598	2,9	1 786 813	4,4
Charges financières courantes	608 669	1,5	407 035	1,0
Résultat financier	579 929	1,4	1 379 778	3,4
Résultat courant	8 210 617	19,8	8 747 867	21,4
Produits exceptionnels				
Reprise sur provisions	0	0,0	0	0,0
Autres produits exceptionnels	26 052	0,1	71 518	0,2
Total	26 052	0,1	71 518	0,2
Charges exceptionnelles				
Dotations aux provisions	532 184	1,3	0	0,0
Autres charges exceptionnelles	171 451	0,4	37 910	0,1
Total	703 635	1,7	37 910	0,1
Résultat exceptionnel	- 677 583	1,6	33 608	0,1
Impot sur les résultats	2 310 175	5,6	2 646 032	6,5
Participation des salariés	697 226	1,7	834 749	2,0
Résultat net	4 525 634	10,9	5 300 694	13,0

4.2.4 Notes annexes aux comptes sociaux

Total du bilan avant répartition : 57 607 462 €. Résultat net : 4 525 634 €

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

4.2.4.1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissements

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels acquis : 1 à 3 ans
- Constructions : 20 ans
- Agencements et Aménagements des constructions : 10 à 20 ans
- Matériel et outillage : 5 ans
- Installations générales : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans

Stocks

A chaque fin de période, un inventaire physique du stock de marchandises est effectué et contrôlé par rapport à l'inventaire permanent. Il est évalué suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Afin de valoriser les marchandises, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès lors que le matériel figure à l'inventaire depuis plus d'un an. La dotation aux provisions est égale au tiers de la valeur d'achat par année de détention au-delà de la première année.

4.2.4.2 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Néant
Frais de recherche	Néant
Fonds commercial (hors droit au bail il s'élève à)	7 133 684 €
Il comprend :	
- Eléments achetés	5 464 230 €
- Eléments réévalués	
- Eléments reçus en apport	1 669 454 €
La valeur des fonds commerciaux reçus en apport se décompose comme suit :	
- <i>Rousseau Informatique</i>	1 010 417 €
- <i>CPI Dijon</i>	144 979 €
- <i>CPI Centre</i>	514 058 €

L'achat des fonds de commerce à l'origine de l'inscription à l'actif s'est faite sur la base d'une évaluation d'un nombre de clients (fichiers clients) ayant souscrit un contrat de maintenance avec le fournisseur de solutions informatiques. Nous avons identifié dans chaque acte juridique une liste de clients pour lesquels un montant annuel de maintenance nous a été fourni. Chaque fonds opère sur un territoire privilégié. Si un territoire est commun à deux ou plusieurs acquisitions, l'attribution des nouveaux clients va en proportion de la répartition des parts de marchés au moment de la reprise par Pharmagest Inter@ctive. Au 31 décembre 2007, notre évaluation est fondée sur une approche multicritères réalisée sur la base des informations au 30 septembre 2007 : le nombre de clients, le contrat de maintenance traditionnel, le chiffre d'affaires e-business ainsi que la marge sur coûts directs et le résultat d'exploitation. Nous n'avons pas constaté de dévalorisation.

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes (en €)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 794 947	22 631	9 831	7 807 747
Terrains	240 764	0	0	240 764
Agencement des constructions	1 462 197	45 682	0	1 507 879
Mat. et outillage	21 315	0	374	20 941
Installations générales	991 077	13 768	36 629	968 216
Mat. transport	188 843	92 190	61 770	219 263
Mat. Mob. bureau	1 321 301	125 048	173 065	1 273 284
Immobilisations en cours	0	3 755	3 755	0
Autres immo corporelles				0
Immob corporelles	4 225 496	280 443	275 592	4 230 347
Immob financières (1)	19 203 342	3 228 202	1 560	22 429 985
Total	31 223 786	3 531 277	286 983	34 468 079
Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	611 290	30 460	9 831	631 918
Agencement des constructions	555 153	72 961	0	628 114
Mat. et outillage	21 315	0	374	20 941
Installations générales	476 947	73 966	18 772	532 140
Mat. Transport	135 028	53 614	51 339	137 303
Mat. Mob. bureau	1 108 000	103 982	170 101	1 041 881
Immobilisations corporelles	2 296 443	304 523	240 586	2 360 380
Total amortissements	2 907 733	334 983	250 417	2 992 298
Immobilisations incorporelles	3 049	0	0	3 049
Immobilisations financières	76 441	0	0	76 441
Total provisions	79 490	0	0	79 490
Total amortissements et provisions	2 987 223	334 983	250 417	3 071 788

(1) Les immobilisations financières comprennent les titres de participations suivants :

Sociétés	Montant de la participation	Pourcentage de détention	Montant des capitaux propres au 31 décembre 2007	Résultat de l'exercice du 31 décembre 2007
ADI	351 547,43 €	50 %	934 544	500 071
AFI	137 204,12 €	100 %	435 153	99 182
CIP	17 637 494,20 €	100 %	6 403 009	1 319 022
DCI	815 602,24 €	100 %	503 663	61 052
HDM	30 000,00 €	100 %	10 927	-19 073
SABCO	3 195 000,00 €	90 %	485 342	375 609
Transpharm (*)	142 953,27 €	35,06 %	39 529	3 330
Total	22 309 801,26 €			

(*) Chiffres 2006

Et les dépôts et cautionnements pour 120 184 €.

L'évaluation des titres de participations est conforme à celle exposée pour les fonds de commerce. Les titres de la société Transpharm ont ainsi été dépréciés pour un montant de 76 441 €.

En 2007, Pharmagest Interactive a acquis, le 1er septembre 2007, 90 % du capital de la société SABCO SA - rue d'Arlon - 8399 Windhof - Luxembourg et elle a souscrit, le 15 novembre 2007, à 100 % du capital de HDM - 5 Royal Street - Port Louis - Ile Maurice.

Stocks de marchandises

En €	12/2007			12/2006
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matériel	382 577	98 911	283 665	245 239
Fournitures	48 208		48 208	21 281
Logiciels	223 060	165 400	57 660	126 494
Total	653 844	264 311	389 533	393 014

Etat des créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

En €	12/2007			12/2006
	Montant brut	- 1 an	+ 1an	Montant brut
Actif immobilisé	120 183		120 183	118 541
Actif circulant & charges d'avance	9 650 219	9 650 219		9 224 392

Etat des provisions sur actif circulant

En €	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions sur stocks(1)	185 679	121 480	42 847	264 312
Provisions sur créances (2)	222 153	134 028	213 215	142 966
Provisions sur titres de placement(3)	2 208		2 208	0

(1) dont une provision de 165 400 € sur les licences achetées en stock (100 % de leur valeur).

(2) Provisions pour dépréciation des créances : les factures dont la date d'échéance est dépassée, font l'objet mensuellement d'une relance écrite. A la troisième relance infructueuse (échéance dépassée de plus de soixante jours), une procédure judiciaire est engagée à l'encontre du client. En fin de période, les soldes des comptes clients qui ont fait l'objet d'une injonction de payer sont provisionnés à hauteur de 50 %. Une provision du montant total de la créance est comptabilisée lorsque l'injonction de payer est contestée ou lorsque le client est en situation de redressement judiciaire. Par ailleurs, des situations particulières, étudiées au cas par cas, peuvent faire l'objet d'une provision.

Les reprises sur provisions clients correspondent à des provisions devenues sans objet compte tenu des règlements clients ou des régularisations intervenus au cours de l'année 2007.

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	420 848 €
Autres créances	110 885 €
Disponibilités	

Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Outre des SICAV de trésorerie et des contrats de capitalisation (fonds à dominante obligataire), ce poste comporte 35 641 actions propres Pharmagest dont 642 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidités géré par Gilbert Dupont.

Les mouvements concernant le contrat de liquidités détenu à 100 % par Pharmagest, ont été pour l'année 2007 les suivants :

- achats : 23 811 actions au prix moyen de 48,29 €,
- ventes : 23 789 actions au prix moyen de 48,56 €.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Valeurs brutes (en €)	31/12/2007	31/12/2006
Actions propres	1 419 861	1 127 424
SICAV		9
Sicav et FCP Kolb	57 213	283 752
Contrats de capitalisation (*)	14 521 489	13 896 182
Totaux	15 998 563	15 307 367

(*) Ce contrat de capitalisation chez AXA (Plannis EURO TMA est un investissement obligataire assimilable OAT coté AAA). Il a une durée maximale de 15 ans. Toutefois le capital net investi est garanti et les intérêts acquis le sont définitivement par effet de cliquet. Au 31 décembre 2007, nos disponibilités s'élèvent à 315 823 €.

Charges constatées d'avance

Cette rubrique contient les charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir

Néant.

4.2.4.3 Notes sur les bilan passif

Capital social : Actions ou parts sociales

En €	Nombre	Val. Nominale
Titres début d'exercice	3 034 825	1,00
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	3 034 825	1,00

Plan de stock-options

Pharmagest Interactive a mis en place un plan d'options d'achat d'actions en date du 10 septembre 2004 dont les modalités sont les suivantes :

Durée du plan : 8 ans

Exercice des options possible à compter du 11 septembre 2008 sauf cas particuliers

Nombre total d'actions pouvant être émises : 43 350

Prix d'exercice : 28,79 €

Personnel concerné : salariés et dirigeants de Pharmagest Interactive SA, CIP SAS, EHLS et AFI désignés par le Conseil d'Administration et ceux qui sont inscrits aux effectifs le 30 juin 2004 et bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et de deux ans d'ancienneté à cette date.

Au 31 décembre 2007, le plan est en phase d'acquisition des droits par les salariés. Aucune option n'a donc été consentie durant l'exercice.

Aucune dilution possible sur le résultat par action n'est à prévoir car il n'y aura pas d'émission de nouvelles actions. Les actions d'autocontrôle détenues par Pharmagest serviront à alimenter le plan d'options d'achat. Des acquisitions complémentaires seront effectuées si nécessaire.

Provisions

En K€	Valeur au 31/12/2006	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision sans objet)	Chgmt de méthode	Variation de périmètre	Autre	Valeur au 31/12/2007
Provisions pour litiges (1)	179 000	339 519	64 000	10 000				444 519
Provisions pour risques (2)	652 432	365 869		412 799				605 502
Provisions pour I.D.R. (3)	447 218			275 164				172 054
Prov. Pour écart Stock-Option (4)		532 184						532 184
Total	1 278 650	1 237 572	64 000	697 963	0	0	0	1 754 259
Résultat d'exploitation	1 278 650	705 388	64 000	697 963				1 222 075
Résultat financier								0
Résultat exceptionnel		532 184						532 184

(1) Provision pour litiges : 444 519 €

- Provision pour litige clients en-cours pour 130 000 € dont 90 000 € en franchise d'impôt société.

(Risque inhérent au recours par voie d'appel et à l'avancement des conclusions des avocats se référant à la jurisprudence appropriée et à leur estimation du risque encouru).

- Provision pour litige fournisseurs en-cours pour 70 000 € en franchise d'impôt société.

Risque inhérent au recours par voie d'appel et à l'avancement des conclusions des avocats se référant à la jurisprudence appropriée et à leur estimation du risque encouru).

- Provision pour litige prud'homal pour 244 519 €.

(Risque inhérent au recours par voie d'appel et à l'avancement des conclusions des avocats se référant à la jurisprudence appropriée et à leur estimation du risque encouru)

(2) Provision pour risques : 605 502 €

Provision liée aux contrats de maintenance matériel spécifique à l'activité pharmacie pour 209 304 €.

Provision liée à la commercialisation des licences e-business et LGPI pour lesquelles la maintenance logicielle est gratuite pendant 30 mois. Elle correspond au coût de la hot-line sur cette période soit 334 187 €. Compte tenu des statistiques réalisées par Pharmagest, le coût mensuel par client ressort à 15,16 € en 2007.

Provision liée à l'installation des OS LGPI pour 62 011 € au titre des licences e-business mentionnées ci-avant, correspondant à l'intervention d'un technicien durant 1h30 chez chaque client.

(3) Provision pour départ en retraite : 172 054 €

La provision pour indemnité de départ à la retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales).

Age de départ à la retraite : 65 ans sur l'ensemble du personnel

Taux d'actualisation : 4,60 %.

Turn over : selon l'âge des salariés.

Progression des salaires : 2 %.

Prise en compte d'un aléa viager.

Pharmagest Interactive a décidé en 2003 d'externaliser son risque concernant les indemnités de départ à la retraite. Le calcul a donc été effectué par un actuare (Médéric). Un versement de 30 000 € a été effectué en 2007. Le montant de la provision représente le solde du risque (engagement brut diminué des actifs de couverture).

Montant du passif social	428 744 €
Versements antérieurs effectués	226 690 €
Versements 2006	30 000 €
Solde du passif social	172 054 €

(4) Provision pour risque sur écart de stock-Options : 532 184 €

La provision couvre la différence entre le cours moyen des actions propres détenues au jour d'exercice de l'option et le prix d'option fixé par le plan.

Nombre d'actions	43 350
Cours moyen d'achat au 31/12/2007	41,0664436 €
Prix d'option	28,79 €
Provision : Nombre d'action x (Cours moyen d'achat - Prix d'option)	532 184 €

Etat des dettes

En €	12/2007				12/2006
	Montant brut	Dont à -1 an	Dont à + 1 an	Dont à + 5 ans	Montant brut
Etabliss. Crédit (1)	15 455 916	6 257 752	9 198 164		14 701 777
Dettes financ. Div.					2 212
Avances et acptes					3 270 205
Dettes fournisseurs (2)	2 934 822	2 934 822			5 820 568
Det.fiscales & sociales	4 791 275	4 791 275			404 015
Groupe et associés.	3 839 942	3 839 942			32 146
Autres dettes	105 748	105 748			382 383
Produits const. D'av.	479 539	479 539			
Total	27 607 243	18 409 079	9 198 164	0	24 613 306

(1) Pas de nouvel emprunt en 2007.

Montant des emprunts remboursés au cours de l'exercice : 2 380 011 €.

L'emprunt en francs suisse est comptabilisé au cours de clôture pour les échéances non couvertes par des achats de devises à terme et au cours de couverture pour les échéances couvertes.

(2) dont 190 043 € concernant la mise à jour gratuite des données issue des licences e-business et LGPI vendues.

Dettes représentées par des effets de commerce

Néant

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes établ. de crédit	85 720 €
Emprunts et dettes financières div.	0 €
Fournisseurs	1 017 976 €
Dettes fiscales & sociales	3 261 573 €
Autres dettes	96 458 €

Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise. Ils portent sur la maintenance matériel et logiciel ainsi que sur la mise à jour des bases de données facturées aux clients au 31 décembre 2007 mais non encore échue à cette date.

Ecart de conversion - Passif

Il constate la plus-value latente entre le cours de clôture et le cours d'origine sur l'emprunt en francs suisse. Il correspond à l'écart de conversion cumulé des échéances couvertes : 23 560 € majoré de l'écart de conversion des échéances non couvertes, au-delà de l'année 2011, soit 92 013 € (23 560 + 92 013 = 115 573 €).

4.2.4.4 Notes sur les compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	
CA maintenance et prestations	9 795 637 €
CA autres prestations dont e-publicité	1 468 546 €
CA configurations	22 879 515 €
CA licences e-business / LGPI	7 259 848 €
Total	41 403 546 €
Chiffre d'affaires réalisé en France	41 165 586 €
Livraisons intracommunautaire	237 960 €

Le chiffre d'affaires maintenance tient compte du prorata temporis échu au 31 décembre 2007.
Les différents montants sont ventilés à partir de la facturation distinguant les différentes activités.

Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En €	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	8 210 618	2 768 444	5 442 173
Résultat exceptionnel	-677 582	-225 861	-451 722
Participation des salariés	-697 226	-232 409	-464 817
Résultat comptable	6 835 809	2 310 175	4 525 634

Charges et produits exceptionnels

En €	31/12/2007	31/12/2006
Produits exceptionnels	26 052	71 518
Sur opérations de gestion		7 352
Produits de cession	26 052	64 166
Reprises de provisions		
Charges exceptionnelles	703 635	37 909
Sur opérations de gestion (1)	140 199	722
Valeurs nettes des cessions	31 252	37 187
Dotations aux provisions	522 184	-

(1) Charges exceptionnelles sur exercice 2006 correspondant aux coûts engagés en Belgique.

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	4 525 634 €
Impôts sur les résultats	2 310 175 €
Résultat avant impôts	6 835 809 €
Variation des provisions réglementées	
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	6 835 809 €

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts (en k€)

Nature	31/12/2006		Variations		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement						
A déduire l'année suivante						
Participation des salariés		830	133			697
Organic		73	6			67
A déduire ultérieurement						
Ecart de conversion - Passif				116		116
Provision pour litige en franchise d'impôt				160		160
Provision pour retraite		447	275			172

En €	Montant	Impôts
Accroissements :		
Provisions réglementées		0
Subventions à réintégrer au résultat		0
Allègements :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	1 039 623	346 541
Total des déficits exploit. reportables		0
Total des amortissements différés		0
Total des moins values à long terme		0

4.2.4.5 Autres informations

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les organes de direction au cours de l'année 2007 se sont élevées à 361 500 €.

Effectif

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	100	
Agents de Maîtrise / tech. sup	43	
Techniciens	166	
Employés	40	
Total	349	

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

SA CERP LORRAINE - 54 500 Vandoeuvre les Nancy - Technopole de Nancy Brabois - 7, Allée de Vincennes

Éléments concernant les entreprises liées

Postes du bilan (en €)	Entreprise liée Cerp Lorraine	Entreprise liée EHLS	Entreprise liée ATS	Filiales
Participations brutes				22 309 801
Prov dépréciation titres Transpharm				76 441
Clients	55 195	10 089	89 990	1 761 625
Fournisseurs	84 492	623 412		853 402
Autres dettes	108	5 608		77 888
Autres dettes Compte courant		1 633 200		2 206 742
Autres créances		15 644	90 604	684
Résultat financier	Entreprise liée Cerp Lorraine	Entreprise liée EHLS	Entreprise liée ATS	Filiales
Charges financières		5 608		39 455
Produits financiers		15 047	604	205 620
Total Résultat financier	0	9 439	604	166 165

Pharmagest et ses filiales ne pratiquent pas l'escompte de ses créances commerciales.

Engagements hors bilan

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Cautions de contre-garantie sur marchés		
Créances cédées non échues		
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	2 143	2 857
Avals, cautions et garanties données		
Autres engagements donnés		
Construction immeuble siège en cours		
Total	2 143	2 857

Obligations contractuelles (en euros)	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme	11 551 372	2 353 208	9 198 164	-
Crédit Bail	-	-	-	-
Contrats de location simple	652 069	432 397	219 672	-
Obligations d'achat irrécouvrables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
TOTAL	12 272 513	2 854 677	9 417 836	-

Il n'existe pas d'engagement commercial hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Événements postérieurs au 31/12/2007

Néant.

Tableau des engagements de Crédit Bail en €

Néant.

Tableau des filiales et participation

Sociétés Montant en k€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenues (val. nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication									
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)									
CIP S.A.S. Zac du Mourillon 56530 QUEVEN	533	5 870	100,00%	17 637			26 891	1 319	0
SARL AFI 25 Bd Champ aux Métiers 21800 QUETIGNY	8	428	100,00%	137			225	99	0
SARL DCI Avenue Henri Becquerel 33700 MERIGNAC	38	465	100,00%	816			74	61	0
S.A. ADI 4 rue René Chazel 91400 SACLAY	48	887	50,00%	352			4 642	500	206
SABCO SA Rue d'Arlon 2 8399 Windhof - Luxembourg	39	447	90,00%	3 195			3 092	376	0
HDM 5 Royal Street Port Louis - Ile Maurice	30	-19	100,00%	30			0	-19	0
B. Participation (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
SARL TRANSPHARM* Avenue Goupillac 30100 ALES (* chiffres 2006)	47	40	35,06%	66			507	4	
2° Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
A. Filiales non reprises au paragraphe 1 :									
a) Filiales françaises (ensemble)									
b) Filiales étrangères (ensemble)									
B. Participations non reprises au paragraphe 1 :									
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)									
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)									
Total	743	8 117		22 233			35 431	2 340	206

4.2.5 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés (Exercice clos le 31 Décembre 2007)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La convention suivante a été autorisée au cours de l'exercice :

Avec la société EHLS

Nature et objet : Depuis le début de l'exercice, la société EHLS assure le rôle de centrale d'achat pour le compte du groupe. Jusqu'au 31 décembre 2006, ce rôle était assuré par la société CIP SAS.

Modalités : EHLS vend à votre société les matériels et fournitures informatiques au prix coûtant majoré de 11%. Au cours de l'exercice, les achats faits à ce titre par votre société à EHLS se sont élevés à 9 751 323 €.

Administrateur concerné : Thierry Chapusot

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

2.1. Avec la société CERP Lorraine SA

Convention 1

Nature et objet : A compter du 1er avril 2006, votre société et la société CERP Lorraine SA ont mis en place un contrat régissant la diffusion du catalogue de produits de laboratoires dans les pharmacies d'officines, la mise en œuvre du process de gestion de la commande directe du pharmacien, l'organisation des échanges entre les systèmes d'information du pharmacien et des laboratoires.

Modalités : En rémunération de cette prestation, votre société facture à CERP Lorraine SA une redevance mensuelle de 0,55% du chiffre d'affaires HT. A ce titre, votre société a constaté un produit de 4 000 € HT au cours de l'exercice 2007.

Convention 2

Nature et objet : La société CERP Lorraine SA assure diverses prestations pour le compte de votre société.

Modalités : La société CERP Lorraine SA facture ses prestations sur la base du coût de revient journalier et du temps passé par chaque intervenant. A ce titre, votre société a constaté une charge de 223 343 € HT au cours de l'exercice 2007.

2.2 Avec la société DCI

Nature et objet : Par convention ayant pris effet au 1er janvier 2001, votre société a pris en location gérance le fonds de commerce de la société DCI. Cette convention prévoit également la facturation par la société DCI d'un loyer et de charges locatives.

Modalités : Les montants constatés en charges à ce titre au cours de l'exercice 2007, sont les suivants :

- redevances de location gérance : 91 469 €,
- loyers et charges locatives : 32 991 €.

2.3 Avec la société CIP SAS

Convention 1

Nature et objet : La société CIP SAS assure des prestations de maintenance dans le cadre des contrats « e-business » et « LGPI » vendus par votre société.

Modalités : La refacturation de ces prestations est réalisée sur la base d'un montant forfaitaire de 375 € par dossier. Au titre de l'exercice 2007, le montant facturé par CIP SAS à votre société s'est élevé à 207 000 €.

Convention 2

Nature et objet : La société CIP SAS commercialise sous la marque « CIP Global Service » le logiciel informatique « LGPI » et le module « E-business » appartenant à votre société.

Modalités : Votre société facture à la société CIP SAS une redevance correspondant à un prix remisé de 40% sur le prix public logiciel. A ce titre, le montant facturé par votre société s'est élevé à 2 063 670 € pour l'exercice 2007.

Fait à Rennes et Vandoeuvre-lès-Nancy, le 8 avril 2008
Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD
Commissaire aux Comptes

Didier MARTIN

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes

Stéphane RONDEAU



5 LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

5.1.1 Composition au 31 décembre 2007

La composition est précisée en page 93 du présent document. Le détail des mandats est présenté en page 82.

5.1.2 : Fonctionnement des organes d'administration, de direction

Nombre d'actions minimum pour chaque administrateur

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Administrateur indépendant

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 22 juin 2006 a nommé pour six exercices de Monsieur Philippe VIVIER comme administrateur indépendant.

Comité d'audit

Comme la société s'y était engagée, un comité d'audit a été nommé, il est constitué de Monsieur Philippe VIVIER, Messieurs Daniel ANTOINE et Hugues MOREAUX ; administrateurs. Le Président de ce comité d'audit est Monsieur Philippe VIVIER. Il s'est réuni cinq fois en 2007 et a présenté son rapport d'activité au Conseil d'administration dans sa séance du 14 décembre 2007.

Comités de Direction

La composition et les actions des différents Comités de Directions sont décrites en pages 94.

5.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur significatif de l'émetteur

Il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 du Règlement européen n°809/2004 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs devant être clairement signalés.

Les conventions liant les personnes visées au point 14.1 du règlement européen n°809/2004 sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes ; aucun octroi d'avantages au terme des contrats n'est prévu.

L'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

5.2.1 Montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versée, durant l'exercice, de manière directe ou indirecte, nominativement à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Rémunérations versées par Pharmagest Interactive, indiquée au rapport annuel de gestion.

Il existe une rémunération variable pour messieurs Chapusot et Ponnelle dont le principe est fixé par le Conseil d'Administration. Chacun des directeurs perçoit une rémunération variable en fonction du résultat courant avant impôt. Une prime de base est payée si l'objectif est atteint à 100%. La prime est progressive ou dégressive selon le pourcentage de réalisation de l'objectif.

Rémunérations versées par Cerp Lorraine, indiquées au rapport annuel de gestion.

5.2.2 Conventions réglementées

Le détail des conventions réglementées de l'exercice 2007 est fourni dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

5.3 Personnel

Contrat d'intéressement

Le 25 mars 2005, l'accord d'intéressement a été renouvelé avec les partenaires sociaux (pas d'abondement).
Pour l'exercice 2007, la société a comptabilisé 129 567 euros.

Contrat de Participation

Conformément aux articles L 442-1 et suivants du code de travail visant les entreprises employant habituellement au moins cinquante salariés, la société Pharmagest Interactive est tenue de faire participer son personnel aux résultats de l'entreprise.

Dans ce cadre légal, un accord de participation a été signé le 04 juillet 2000 (pas d'abondement).

Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les F.C.P.E. « Fertile Money » - « Oblig Plus » - « Cominter Détaxe » gérés, conformément au Règlement Intérieur dudit Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM 12 rue Gaillon 75002 Paris, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice SNVB.

Montant de la participation versée en 2008 au titre de l'exercice 2007 : 697 226 euros.

6. AUTRES INFORMATIONS A LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

6.1 Le rapport annuel de gestion

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
SIREN 403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUIN 2008

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter :

- le rapport de gestion exposant la situation de la Société durant l'exercice écoulé, établi par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du code de commerce, ainsi que le rapport de gestion du Groupe prévu par les dispositions de l'article L. 233-26 du code de commerce, faisant état de la situation de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ;
- le rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire concernant l'autorisation à conférer à la société pour opérer en bourse sur ses propres actions ;
- le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce ;
- le rapport spécial du conseil d'administration sur les plans d'options d'achat d'actions ;
- le rapport spécial du Conseil d'administration sur la réalisation du programme de rachat d'actions.

L'assemblée Générale Ordinaire Annuelle a été convoquée ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos à la date du 31 décembre 2007.

Les comptes sociaux et consolidés annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 07 mars 2008.

Les rapports des Commissaires aux Comptes, du Conseil d'Administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice, et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées.

Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont en normes IFRS et les comptes sociaux restent en normes françaises.

Sociétés consolidées par intégration globale

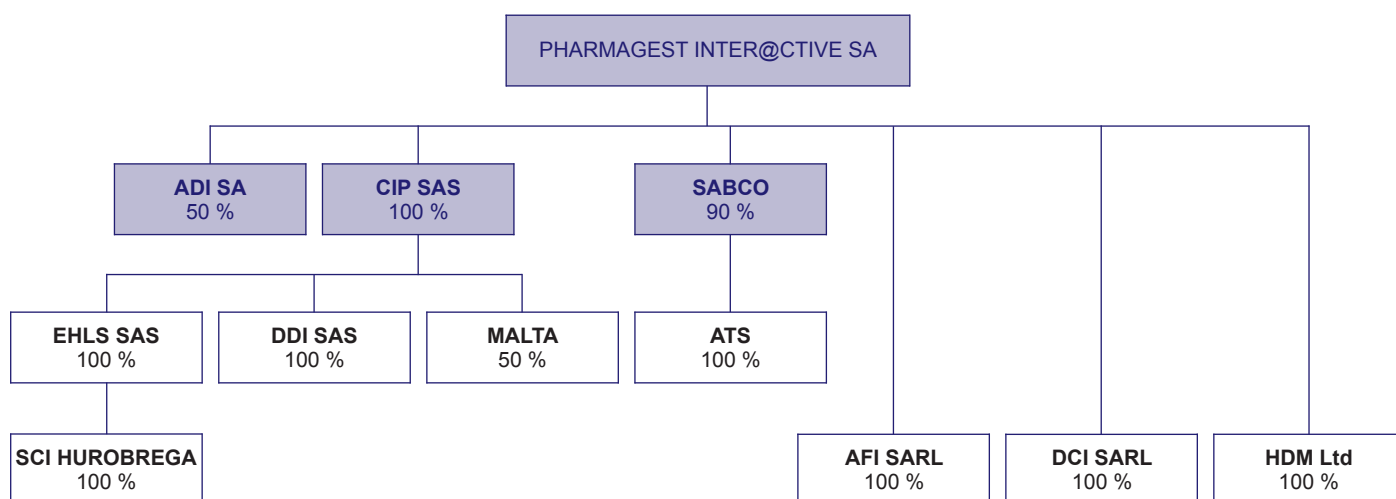
Sociétés	Adresse	Période consolidée	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST Interactive	Villers	01-01 au 31-12-2007	société consolidante	société consolidante
ADI SA	Saclay	01-01 au 31-12-2007	50,00	50,00
AFI SARL	Dijon	01-01 au 31-12-2007	100,00	100,00
DCI SARL	Mérignac	01-01 au 31-12-2007	100,00	100,00
CIP SAS	Quéven	01-01 au 31-12-2007	100,00	100,00
E.H.L.S. SAS	Quéven	01-01 au 31-12-2007	100,00	100,00
SCI HUOBREGA	Quéven	01-01 au 31-12-2007	100,00	100,00
DDI SAS	Mérignac	01-01 au 31-12-2007	100,00	100,00
SABCO SA	Luxembourg	01-09 au 31-12-2007	90,00	90,00
ATS SA	Belgique	01-09 au 31-12-2007	100,00	90,00
HDM LTD	Ile Maurice	01-10 au 31-12-2007	100,00	100,00

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	Période consolidée	% contrôle	% intérêt
TRANSPHARM	Alès	01-01 au 31-12-2007	35,06	35,06
MALTA INFORMATIQUE	Feuquières en Vimeu	01-08 au 31-12-2007	50,00	50,00

Organigramme du Groupe

A la date de clôture de l'exercice social, l'organigramme du groupe se présente comme suit :



Acquisitions de l'exercice

L'acquisition majeure de l'exercice est la société SABCO (description faite dans les événements marquants ci-dessous). Le groupe a également réalisé une prise de participation dans la société MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 50 % du capital. Enfin, le Groupe a créé une filiale de prestations de développements logiciels à l'île Maurice dont il détient 100 % du capital.

Activité du Groupe

La société PHARMAGEST INTERACTIVE a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution "clef en mains" de ces solutions informatiques. Aucun secteur d'activité autre que celui de la pharmacie ne dépasse 10 % de l'activité globale, l'information sectorielle n'est pas fournie.

Le Groupe PHARMAGEST INTERACTIVE met à disposition, en France,

- de sa clientèle pharmaciens, l'offre suivante :
 - Distribution des matériels informatiques, installation et formation "clef en mains"
 - Distribution de logiciels de gestion nouvelle génération, dont LGPI, auprès de la clientèle PHARMAGEST
 - Services après-vente : hot-line et maintenance

CIP S.A.S. assure les mêmes prestations que PHARMAGEST auprès de la clientèle CIP.

EHLS S.A.S. est devenue la centrale d'achats du Groupe en 2007.

ADI assure la distribution des solutions informatiques "clef en mains" de PHARMAGEST Interactive sur la région parisienne.

TRANSPHARM assure la distribution de la solution Mirabel Informatique "clef en mains" de PHARMAGEST Interactive sur la région d'Alès.

DCI donne en location gérance son fonds de commerce à Pharmagest Interactive dans la région de Bordeaux.

DDI donne en location gérance son fonds de commerce à CIP SAS dans la région de Bordeaux.

SCI HUOBREGA est propriétaire du bâtiment de Quéven et appartient à EHLS S.A.S.

AFI assure des prestations de formation tant pour les clients pharmaciens que pour les activités diverses (PME notamment).

MALTA INFORMATIQUE distribue des logiciels spécialisés.

HDM assure des prestations de développements logiciels.

• de sa clientèle laboratoires :

- Un support au commerce électronique professionnel pour les commandes en ligne «Business to Business» ; les laboratoires entretiennent grâce au portail PHARMAGEST INTERACTIVE un contact privilégié avec leurs clients pharmaciens.
- Dans le serveur de la Pharmacie, des communications et des actions marketing ciblées, sans obligation de connexion permanente et avec une intégration naturelle au sein de l'outil de gestion garanti l'efficacité de ces actions et leurs pertinences en communiquant à la bonne personne, la bonne information au bon moment.

En Belgique et au Luxembourg, avec la dernière filiale SABCO, acquise en septembre 2007, le Groupe organise la distribution auprès de la clientèle SABCO d'une offre équivalente à la France.

Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS) :

Les activités et les résultats de l'ensemble de la société, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité.

Valeurs en K€	2007	2006	Variation
Maintenance et Vente bases de données	19 854	19 638	1,1 %
Autres prestations dont E-publicité	1 928	1 625	18,6 %
Ventes configurations	40 663	37 728	7,8 %
Licences e-business / LGPI	5 462	6 601	-17,2 %
Prestations formation et nouveaux produits	3 042	1 765	72,4 %
Total chiffre d'affaires	70 949	67 357	5,3 %
Résultat opérationnel courant	12 060	11 005	9,6 %
Résultat opérationnel	12 060	11 005	9,6 %
Résultat net	8 286	7 519	10,2 %
Résultat net part du groupe	8 019	7 304	9,8 %
Bénéfice dilué par action	2,67 €	2,41 €	

Pharmagest Interactive SA (normes françaises) :

Valeurs K€	2007	2006	Variation
Maintenance et Vente bases de données	9 910	8 812	+12,5 %
Autres prestations dont E-publicité	1 469	1 247	+ 17,8 %
Ventes configurations	22 526	22 989	- 2,0 %
Licences e-business & LGPI	4 527	6 105	- 25,8 %
Prestations formation et nouveaux produits	2 972	1 752	+ 69,6 %
Total chiffre d'affaires	41 404	40 905	+ 1,2 %
Résultat d'exploitation	7 631	7 368	+ 3,6 %
Résultat net	4 526	5 301	- 14,6 %

Les principales filiales (normes françaises)

En K€	CIP SAS (2007)	CIP SAS (2006)	EHLS (2007)	EHLS (2006)
Chiffre d'affaires	26 891	35 858	18 241	5 030
Résultat d'exploitation	2 319	2 111	917	802
Résultat net	1 319	1 215	605	472

EHLS SAS étant devenue la centrale d'achats pour le groupe à la place de CIP SAS, le chiffre d'affaires de CIP SAS a été réalisé par EHLS SAS. Ceci explique les variations pour les deux entités, la hausse chez l'une expliquant la baisse chez l'autre.

En préambule et avant de faire l'analyse analytique des comptes annuels, il convient de rappeler que l'année 2007 a été une année de modification du périmètre de consolidation avec l'intégration de plusieurs filiales notamment une croissance externe relative sur la Belgique et le Luxembourg.

Cependant, les incidences de celles-ci sont peu significatives sur les lignes du compte de résultat puisque la date d'entrée dans le Groupe se situe en fin de troisième trimestre calendaire.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2007 est en hausse de 5,3 % par rapport à l'année précédente. La marge brute commerciale s'établit à 52 777 K€;

Le taux de Marge Brute par rapport au Chiffre d'affaires s'élève à 74,4 % :

Plus de 75 % du chiffre d'affaires du groupe est constitué par la maintenance matérielle et logicielle et le renouvellement du parc installé sous contrat ; ceci procure une forte visibilité des revenus annuels.

Les charges d'exploitation (hors amortissements et provisions) représentent 40 M€, elles sont légèrement supérieures à l'année 2006 (+ 4 %). L'ensemble des dépenses courantes est très bien maîtrisé.

En conséquence le résultat opérationnel se traduit par un bénéfice de 12 060 K€, en hausse de 9,6 % par rapport au résultat opérationnel dégagé au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif de 590 K€ avec 1 224 K€ de produits financiers et 634 K€ de charges financières.

Le résultat net consolidé s'élève à 8 287 K€ dont 8 020 K€ part du groupe et 267 K€ part des intérêts minoritaires. La progression du Résultat Net Part du Groupe progresse de 9,8 %

La structure financière du groupe est très solide. A la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 33,8 M€ et la capacité d'autofinancement à 9,2 M€.

Information sur les charges non fiscalement déductibles (Bilan social au 31/12/2007)

Les frais généraux ayant donné lieu à réintégration au 31/12/2007 représentent 33 216 euros et ont entraîné un impôt société de 11 000 euros.

Activité en matière de recherche et développement

Le département recherche et développement du groupe représente 61 personnes pour 2 962 K€ de salaires chargés.

Conformément à la norme IAS 38, nous avons procédé à l'identification des projets de développement respectant l'ensemble des critères nécessaires à l'activation des dépenses au bilan. Le montant immobilisé en 2007 ressort à

- 1 363 K€ pour les projets apportant à terme des produits futurs (ventes et services aux clients)
- 46 K€ pour les projets apportant à terme les avantages économiques futurs (réalisation de logiciels internes)

Les faits marquants de l'exercice

Le groupe Pharmagest Interactive a fait l'acquisition de la société SABCO, société d'informatique officinale sur la Belgique et le Luxembourg. SABCO emploie 20 personnes et a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 2,45 millions d'euros.

Avec l'acquisition de SABCO, le Groupe Pharmagest Interactive accède à un parc installé de 653 pharmacies en Belgique et au Luxembourg.

Avec cette opération, Pharmagest Interactive poursuit sa stratégie de développement européen initiée en Belgique début 2007 et confirme ainsi sa volonté de se positionner sur ce marché à fort potentiel dans le nord de l'Europe.

Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice

En date du 03 mars 2008, la Société « PHARMAGEST » a cédé sa participation minoritaire dans le capital de « TRANSPHARM ».

Par décision du Conseil d'administration du 07 mars 2008, Monsieur Dominique PAUTRAT a été nommé Directeur Général délégué en charge département pharmacie FRANCE.

Evolution prévisible et Perspectives

Dans la "pharmacie France", les revenus issus de la maintenance logiciels délivreront une marge brute de 100% en 2008.

En Belgique, les objectifs 2008 visent une croissance de plus de 50 %.

Dans l'activité « Laboratoires », de nouveaux contrats ont été signés.

Du côté des innovations, après une opération de lancement très réussie en décembre dernier, l'offre OFFIMEDIA (communication dans l'espace public de la pharmacie), va être déployée plus massivement en 2008.

Développement à l'international : des pistes sérieuses sont actuellement à l'étude.

Détention du capital social au 31 décembre 2007

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code du Commerce nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement à la date de clôture de l'exercice social plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Nom	Pourcentage de détention
Société «CERP LORRAINE» Monsieur Thierry CHAPUSOT et la société «ERMITAGE SAINT JOSEPH» Monsieur Thierry PONNELLE «ODYSSEE VENTURE»	+ de la moitié et inférieur à 66,66 % Supérieur au vingtième et inférieur à 10 % Supérieur au vingtième et inférieur à 10 % Supérieur au vingtième et inférieur à 10 %

Il n'existe à la connaissance des dirigeants de la part de la société "PHARMAGEST INTERACTIVE" aucune participation détenue dans le capital de PHARMAGEST ou par les sociétés contrôlées et rappelées précédemment.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Autorisation de rachat d'actions par la société

1) L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 21 juin 2007 avait autorisé le Conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L 225-206 à L. 225-117 du Code de commerce et des dispositions du code monétaire et financier.

Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de dix-huit mois, à compter du 21 juin 2007.

Au 31 décembre 2007, la société PHARMAGEST INTERACTIVE détient 35.641 de ses propres actions directement ou indirectement notamment dans le cadre d'un contrat de liquidités. Ces actions ne font l'objet d'aucune provision.

Dans son rapport spécial détaillé ci-après, le Conseil d'administration vous rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions pour la période du 22 juin 2007 au 31 mars 2008.

L'autorisation conférée prend donc fin au 20 décembre 2008.

2) Cependant, il sera alors proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur étaient par ordre de priorité décroissant les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce,

Au 31 décembre 2007, dans le cadre du programme précédent, utilisé via le contrat de liquidité, 7.992 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 47,50 euros et 9.009 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 47,38 euros. PHARMAGEST INTERACTIVE dispose de 100 % du contrat de liquidité actuel.

A la date du 31 décembre 2007, notre société détient directement ou indirectement via un contrat de liquidité 35.641 de ses propres actions, soit environ 1,17 % du capital social actuel.

Il apparaît souhaitable au Conseil d'administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait purement et simplement annuler et remplacer celui mis en place par l'Assemblée Générale au 21 juin 2007 mais à compter du 19 juin 2008.

Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée de 18 mois, soit jusqu'au 18 décembre 2009.

Options d'achat d'actions

En application des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2004 a autorisé le Conseil d'administration à arrêter des options d'achats d'actions à concurrence d'un montant maximum d'actions représentant 10 % du capital social, soit un nombre d'actions de 303.482.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 10 septembre 2004, usant de cette faculté, a arrêté le règlement de ce plan d'achat d'actions. Ce règlement a fait l'objet d'une communication aux personnes bénéficiaires par lettre en date du 22 novembre 2004.

Etat des participations des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2007, date de clôture du dernier exercice, il n'y a pas d'actions détenues tant par le personnel de la société que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Autres informations

I/ **EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE ET DU DÉCRET 2002-221 DU 20 FÉVRIER 2002, NOUS VOUS COMMUNIQUEONS CI-APRÈS :**

A/ **INFORMATIONS SOCIALES**

1/ **Personnel**

a/ *Effectif total au 31/12/2007 : 351 dont 344 CDI et 7 CDD*

- Neuf licenciements ont été pratiqués. Ceux-ci trouvent leur origine dans des fautes professionnelles et absences injustifiées.
- Pas de licenciement pour motif économique.
- Suite à l'opération de fin d'année, 448 heures supplémentaires ont été payées en 2007. La règle pratiquée est le principe de récupération d'heures (avec un suivi par agence très précis).
- Le recours à la main d'œuvre extérieure s'effectue dans des cas bien spécifiques : remplacement pour congés maladie ou congés payés ; ponctuellement, pour des surcroûts d'activité : le coût annuel était de 39 260 euros HT.

b) *Informations relatives aux Plans de réduction des effectifs et sauvegarde de l'emploi : Néant*

2/ **Organisation du temps de travail**

Un accord sur les 35 heures a été signé en 2000 et mis en application le 1er janvier 2001. Les salariés non cadre (248 salariés) travaillent sur la base de 35 heures hebdomadaires et récupèrent s'ils dépassent ce temps de travail. Les salariés cadre (103 cadres) travaillent sur la base de 215 jours par an et ont des jours de RTT. Nous avons 26 salariés à temps partiel.

Le taux d'absentéisme est de 2,37 % et se calcule en divisant le nombre d'heures d'absence par le nombre d'heures contractuelles payées. Les motifs d'absence sont la maladie, les accidents de travail.

3) **Rémunérations**

L'augmentation générale annuelle a été de + 1,50 % du salaire brut de base.

La masse salariale 2007 est 11 457 K€ de salaires bruts et 5 241 K€ de charges sociales patronales.

Application des dispositions du titre 4 du livre 4 du code du travail : un accord d'intéressement aux résultats a été renouvelé pour trois ans, le 25 mars 2005. Il introduit une notion d'incitation au niveau régional : possibilité d'augmenter le montant de son intéressement si l'objectif semestriel d'installations de LGPI est atteint. Au 31 décembre 2007, nous avons comptabilisé 130 K€ au titre de l'exercice 2007. Un accord de participation aux bénéfices existe depuis plusieurs années, pour 2007, le montant à distribuer est de 697 K€.

A propos de l'égalité professionnelle homme / femme : l'effectif de la société est composé de 104 femmes soit 29 % de l'effectif total. L'égalité de rémunération à l'embauche est respectée.

4) Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Mensuellement, il est organisé une réunion de DP (délégués du personnel) et une réunion du Comité d'Entreprise.

Le bilan des accords collectifs est pour 2007 : un accord de NAO (négociation annuelle des salaires).

5) Conditions d'hygiène et de sécurité

Des réunions trimestrielles du CHSCT sont tenues.

6) Formation

En 2007, il a été formé 482 salariés. La formation interne et externe représente en moyenne 1,55 heure par salarié. L'effort formation en 2007 s'est orienté vers le service client.

Par ailleurs, les versements aux organismes se sont élevés à 101 K€.

7) Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2007, il n'a été embauché aucun nouveau travailleur handicapé. Par ailleurs, nous avons sous-traité des prestations auprès des Centres d'Aides au Travail des handicapés.

8) Œuvres sociales

La subvention au Comité d'Entreprise s'est élevée à 23 K€ pour le budget de fonctionnement et 57 K€ pour le budget des œuvres sociales.

9) Sous-traitance externe

Le poste de sous-traitance représente 653 K€ HT.

La société favorise l'emploi de personnel local pour ses établissements secondaires. Le département informatique a eu recours à des sociétés d'ingeneering spécialisées et notamment pour assurer une prestation permettant la création d'une sécurité de second niveau pour notre service Offisecure® support des transmissions sécurisées des pharmaciens.

B/ INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Nous ne sommes pas concernés par les normes en vigueur.

II/ UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les détails figurent dans le paragraphe suivant IV/ analyse des risques.

III/ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Audit	Cabinet Mazars & Guérard	%	Cabinet Batt Audit	%
Commissariat aux comptes et Certification des comptes annuels et consolidés	27 000	100 %	27 000	100 %
Autres prestations	0		0	
TOTAL	27 000		27 000	

IV/ ANALYSES DES RISQUES

Risques de liquidité

Emprunts contractés	Nature des taux	Montant	Echéances	Couverture
Construction siège	fixe	750 000	29/10/2010	Non
Construction siège	Variable (2)	700 000	30/09/2010	Non
Croissance externe	Variable (2)	2 500 000	31/12/2010	Covenant(1)
Croissance externe	Variable (2)	2 500 000	31/12/2010	Covenant(1)
Croissance externe	Variable (2)	1 400 000	09/19/2011	Non
Croissance externe	fixe	4 750 000	05/05/2013	Non
Croissance externe	Variable (3)	6 297 527	05/05/2013	Non
Construction bâtiment	fixe	800 000	20/08/2019	Non
Aménagement bâtiment	fixe	100 000	26/10/2012	Non

(1) fonds propres supérieurs ou égaux à 19 M€ ; ratio dettes MT/LT divisé par fonds propres inférieur à 1 ; ratio dettes MT/LT divisé par CAF inférieur à 3 années ; ratio frais financiers divisé par EBE inférieur à 30% ; trésorerie nette positive

(2) les emprunts variables ont fait l'objet d'une couverture par swap

(3) cf paragraphe « risques de taux » ci-dessous

Risques de taux

La société est titulaire d'un emprunt en francs suisses à taux variable dont le capital restant dû s'élève à 7,878 millions d'euros. Le groupe n'a eu recours à aucun instrument destiné à couvrir le risque de taux en 2007. L'origine de ce choix était de bénéficier d'un différentiel de taux d'intérêt entre le LIBOR et l'EURIBOR. Toute couverture de taux rendant caduque l'objectif, la société suit quotidiennement le taux d'intérêt et dispose à tout moment de fonds à l'actif disponible pour rembourser de manière anticipée.

La société avait contracté avant 2007 des emprunts à taux variable (EURIBOR). Au 31 décembre 2007, toutes ces lignes étaient couvertes par un swap en échéance parfaite. La juste valeur de la couverture (comparaison entre les conditions contractuelles et l'évaluation aux conditions de marché connues au 31 décembre 2007 sur la durée restante) a été évaluée à moins de 5 K€.

Risques de change

En mai 2006, la société a souscrit un emprunt en francs suisses afin de financer le rachat des actions détenues par les minoritaires de CIP SA. Le montant emprunté, à l'origine, s'élevait à 9, 855 millions sur une durée de 7 ans Libor 3 mois.

Au 31 décembre 2007, le capital restant dû représente 7,878 millions de francs suisses. La société a eu recours à des achats à terme de devises destinés à couvrir le risque ; 6,000 millions de francs suisses étaient concernés correspondant aux échéances de février 2008 à août 2011 inclus. Par souci de simplification, la société n'a pas appliqué les dispositions relatives à la comptabilisation de couvertures telles que prévues par IAS 39. En revanche, les variations des charges sur la dette sont compensées en partie par la variation des produits dérivés. La couverture naturelle conduit au même résultat que si l'on avait pratiqué la comptabilité de couverture.

Dans son activité, la société n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où la totalité de ses achats et ventes sont réalisés en euros et que le groupe n'a aucune filiale à l'étranger.

Risques sur actions

Néant

Risque de crédit

La société est faiblement exposée au risque de crédit compte tenu du nombre de ses clients.

- Les créances échues qui ne sont pas dépréciées au 31/12/2007 ont été analysées sur une base individuelle ; nous avons reçu un règlement après la clôture pour la majorité d'entre elles.
- Pour notre créancier principal : GE Capital, nous ne comptabilisons pas de provisions pour risques puisque les factures sont toujours réglées.

Risques de marché

La société pourrait être sensible au risque de taux, néanmoins la trésorerie disponible à l'actif permet de rembourser les emprunts contractés à taux variable et ainsi de neutraliser immédiatement une évolution défavorable éventuelle. D'autre part, nous avons couvert le risque de taux variable et décrit l'efficacité de couverture au paragraphe risques de taux.

Risques juridiques

Pharmagest Interactive n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières pour l'exploitation de son activité. Les logiciels qu'elle commercialise doivent cependant bénéficier de l'agrément Sesam-Vitale afin de pouvoir proposer aux pharmaciens des solutions compatibles avec le Réseau Santé Social (transmission des feuilles de soins électroniques, etc.).

Elle n'est pas tenue à des contraintes de confidentialités particulières puisqu'elle n'a pas connaissance de données médicales à l'occasion de la fourniture de solutions aux officines de pharmacie.

Pharmagest Interactive ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui la placerait en situation de risque juridique. Elle a en revanche concédé à la société CIP SAS le droit de commercialiser le logiciel « LGPI » auprès des pharmaciens adhérents de la coopérative CIP sous le nom de « CIP Global Services ».

Pharmagest Interactive détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumise à des dispositions fiscales particulières.

Il n'y a pas de litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu une incidence sensible sur la situation financière de Pharmagest Interactive, son activité, son résultat ou le groupe auquel elle appartient.

Risques industriels et liés à l'environnement

L'activité de Pharmagest Interactive n'étant pas industrielle, elle n'est donc pas exposée à des risques industriels ou environnementaux.

Ainsi, elle ne stocke pas de produits dangereux ou inflammables et n'est pas soumise à des contraintes particulières en matière de respect de l'environnement.

La sécurité des installations est assurée par la mise en place d'alarmes et de procédés de télésurveillance en ce qui concerne le siège social.

Risques technologiques

Pharmagest Interactive est titulaire de plusieurs brevets dont un concernant le « LGPI ».

Assurance - couverture des risques

L'ensemble des risques sont couverts et aucune franchise significative n'existe.

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons :

• **La liste des mandats et fonctions exercés par les dirigeants durant l'exercice 2007**

(Alinéa 3 de l'article L. 225-102-1)

(cf. tableau annexé)

• **Les rémunérations versées aux dirigeants par Pharmagest Interactive**

(Alinéa 1 de l'article L. 225-102-1)

Dirigeants	Fonctions	Rémunérations brutes
Monsieur Michel MATHIEU	Président du Conseil d'Administration	Néant **
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Directeur Général administrateur (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 18 294 € - Au titre du contrat de travail : Fixe : 151 908 € Variable : 50 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 1 890 €
Monsieur Thierry PONNELLE	Directeur Général Délégué administrateur (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 31 647 € - Au titre du contrat de travail : Fixe : 89 652 € Variable : 20 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 1 890 €
Monsieur Dominique CHOLLOT	Directeur Général non administrateur (titulaire d'un contrat de travail jusqu'au 21 juin 2007)	- Au titre de la rémunération du mandat social : 854 € - Au titre du contrat de travail : Fixe : 54 000 € Variable : 30 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 1 715 €
Monsieur Daniel ANTOINE	Administrateur	Jetons de présence : 900 € Membre du Comité d'audit : 4 000 €
Monsieur Jean-Claude CHARPIGNON	Administrateur	Néant
Monsieur Pascal LIBERT	Représentant l'Administrateur « CERP LORRAINE »	Néant
Monsieur Hugues MOREAUX	Administrateur	Jetons de présence : 1 250 € Membre du Comité d'audit : 4 000 €
Monsieur Jacques PONNELLE	Administrateur	Jetons de présence : 750 €
Monsieur Philippe VIVIER	Administrateur	Jetons de présence : 450 € Membre du Comité d'audit : 4 000 €

* Messieurs Thierry CHAPUSOT et Thierry PONNELLE bénéficiaires d'un contrat « article 83 », la société "PHARMAGEST" verse des cotisations de 8 % assises sur le total de la rémunération brute mensuelle comprenant le contrat de travail et le mandat social. La société "PHARMAGEST" supporte et paye auprès de la compagnie "GAN" la totalité des cotisations dues à ce titre.

** Messieurs Michel MATHIEU, Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE bénéficient d'option d'achat de souscription d'actions pour un total de 1.000 actions chacun depuis le 10 septembre 2004. La date d'échéance de ce plan est le 11 septembre 2008.

• **Les rémunérations versées aux dirigeants dans CERP Lorraine**

Dirigeants	Fonctions exercées dans la CERP Lorraine	Rémunérations brutes
Monsieur Michel MATHIEU	Président du Directoire	* - Mandat social : 54 822 € - Contrat de travail : Fixe : 205 948 € Variable : 103 200€ - Avantage en nature (véhicule) : 5 823 €
Monsieur Jean-Claude CHARPIGNON	Membre du Directoire et Directeur Général	** - Mandat social : 27 441 € - Contrat de travail : Fixe : 150 318 € Variable : 18 302 € - Avantage en nature (véhicule) : 2 944 €
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Membre du Directoire	Mandat social : 19 200 €
Monsieur Pascal LIBERT	Président du Conseil de Surveillance	Rémunération mandat social : 104 610 €
Monsieur Daniel ANTOINE	Administrateur	Jetons de présence : 1 254 €
Monsieur Hugues MOREAUX	Administrateur	Jetons de présence : 2 196 €

*

- Au titre d'avantage en nature, véhicule, article 86 et garantie sociale du chef d'entreprise, une somme de 8 048 € dont 5 823 € d'avantage en nature véhicule attaché au contrat de travail,
- Il a été provisionné au bilan clos le 31 décembre 2007 une prime d'objectif calculée en fonction de RCAI du groupe CERP LORRAINE et ce en application du contrat de travail conclu le 28 juin 1965.

**

- Au titre d'avantage en nature : véhicule, article 86 et GSC, une somme de 7 544 € dont 5 823 € d'avantage en nature véhicule attaché au contrat de travail,
- Il a été provisionné au bilan clos le 31 décembre 2007 une prime d'objectif calculée en fonction de RCAI des activités dépositaires et MARQUE VERTE et ce en application du contrat de travail conclu le 1er mars 1983.

Au titre de l'article 39 du CGI, les membres du directoire de la CERP dont Messieurs Michel MATHIEU, Jean-Claude CHARPIGNON et Thierry CHAPUSOT bénéficient d'un régime de retraite entreprise à prestations définies permettant à chacun de percevoir, au moment du départ en retraite, un équivalent retraite égal à 12 % de la dernière rémunération.

En application de l'article L. 225-209-2 du Code de Commerce, nous vous communiquons :

Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice que vous propose votre Conseil d'Administration est conforme à la loi ainsi qu'à nos dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 4.525.634,25 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 525 634,25 €
Report à nouveau	542 946,60 €
A la disposition des actionnaires	5 068 580,85 €
Dividendes 1,30 Euro par action	3 945 272,50 €
Le solde, soit : est affecté au compte «Report à Nouveau»	1 123 308,35 €

Les capitaux propres s'élèveront alors à 24.185.114,28 Euros.

Les dividendes ci-dessus ouvrent droit au profit des personnes physiques à l'abattement de 40 % sur la totalité de son montant, il est précisé qu'en application de la loi de finances 2008, les dividendes versés aux personnes physiques seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- d'un prélèvement social obligatoire de 11 %,
- d'un prélèvement libératoire de 18% pour les actionnaires ayant opté pour ledit prélèvement au plus tard au moment de l'encaissement des revenus.

L'option pour ce prélèvement entraîne l'annulation de l'abattement de 40% rappelé ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividendes	Dividendes éligibles à l'abattement (versés à des personnes physiques)		Dividendes non éligibles à l'abattement (versés à des personnes morales)	
		50 %	40 %	50 %	40 %
31/12/2004	1,00 €	1 €	/	1 €	
31/12/2005	1,10 €	/	1,10 €	/	1,10 €
31/12/2006	1,20 €	/	1,20 €	/	1,20 €

Mandats de membres du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes

RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEUR

Les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Michel MATHIEU
- Monsieur Thierry CHAPUSOT
- Monsieur Thierry PONNELLE
- Monsieur Daniel ANTOINE
- Monsieur Jean-Claude CHARPIGNON
- Monsieur Hugues MOREAUX
- Monsieur Jacques PONNELLE
- La société « CERP LORRAINE »

venant à expiration à l'issue de la présente réunion, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de :

- La société « BATT AUDIT »
Commissaire aux comptes titulaire,
Représentée par Monsieur Stéphane RONDEAU
- Monsieur Michel GEURING
Commissaire aux comptes suppléant

arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, nous vous proposons de renouveler la société « BATT AUDIT » dans ses fonctions pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et vous proposons de nommer la société « SOVEC » sise 661, rue de la Division Leclerc - 88 300 NEUFCHATEAU en remplacement de monsieur Michel GEURING aux fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Il est précisé que la société « BATT AUDIT » sera désormais représentée par Madame Isabelle SAGOT.

Conventions réglementées

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice plusieurs conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code du Commerce ont été autorisées par le Conseil d'Administration ou se sont poursuivies. Ces opérations vous seront détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Observations du Comité d'Entreprise

Les représentantes du Comité d'Entreprise n'ont formulé aucune observation

Jetons de présence

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des jetons de présence pour les administrateurs que nous vous proposons de fixer à 16 000 euros pour l'exercice 2008.

Nous allons enfin vous présenter le rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur les procédures internes prévu par la Loi sur la Sécurité Financière du 1er août 2003.

Après avoir pris connaissance du rapport général et du rapport spécial sur les comptes sociaux, du rapport sur les comptes consolidés et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président cité plus haut établis par la société « BATT AUDIT » et la société « MAZARS et GUERARD » et du rapport spécial sur la réalisation du programme de rachat d'actions, nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

A l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'administration.

Tableau financier	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombres d'actions ordinaires	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	41 403 547	40 905 227	36 046 524	33 561 368	32 229 739
Résultat avant impôts, participation, dotation	9 361 097	9 983 131	8 366 331	7 171 068	6 970 436
Impôts sur les bénéfices	2 310 175	2 646 032	1 957 005	1 799 850	1 668 559
Participation des salaires	697 226	834 749	565 905	529 466	475 468
Résultat après impôts, participation et dotations	4 525 634	5 300 694	4 186 913	3 755 591	3 118 274
Résultat distribué	3 945 272	3 641 790	3 338 308	3 034 825	2 731 342
Par action résultat après impôts avant dotations	2,09	2,14	1,92	1,60	1,59
Par action résultat après impôts et dotations	1,49	1,75	1,37	1,24	1,03
Dividende attribué à chaque action	1,30	1,20	1,10	1,00	0,90
Effectif moyen des salariés de l'exercice	349	359	351	333	328
Montant de la masse salariale	11 765 377	11 189 189	10 701 729	9 823 512	8 794 023
Cotisations sociales et avantages sociaux	5 139 101	5 057 354	4 476 728	4 117 545	3 652 004

6.2 Rapport spécial établi en application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce sur la réalisation du programme de rachat d'actions

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce et 241-2 et suivant de l'arrêté du 30 décembre 2005 sur le règlement général de l'A.M.F., nous devons vous rendre compte de la réalisation des opérations d'achat d'actions que vous avez autorisées.

Cette autorisation a été donnée par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2007.

A ce titre, nous vous précisons que du 21 juin 2007 au 31 mars 2008 :

- La Société a acquis 22.831 actions pour une valeur de 1.035.521 €,
- La Société a vendu 13.909 actions pour une valeur de 610.283 €.

La Société détient directement ou indirectement au 31 mars 2008, 44.387 actions.

Conformément aux objectifs fixés dans l'autorisation du 21 juin 2007 :

- 95 % des actions détenues, soit 42.168 titres, sont affectés à l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe dans le cadre du programme d'option d'achat d'actions décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2004,
- 5 %, soit 2.219 titres, sont réservés pour l'animation du marché.

Le Conseil d'Administration

Sociétés	Michel MATHIEU	Thierry CHAPUSOT	Thierry PONNELLE	Daniel ANTOINE
PHARMAGEST INTERACTIVE	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général Administrateur Titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur Titulaire d'un contrat de travail	Administrateur
CERP LORRAINE	Président du Directoire Bénéficiaire d'un contrat de travail	Membre du Directoire		Vice-Président du Conseil de Surveillance
CIP SAS		Représentant le Président, la Société PHARMAGEST INTERACTIVE		
EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS SAS		Président du Conseil d'Administration jusqu'au 21/06/2007 puis représentant le Président, la Société PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur jusqu'au 21/06/2007	
DDI SAS		Président		
A.D.I. APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES		Représentant l'Administrateur A.F.I.	Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE	
DC INFORMATIQUE		Gérant		
SARL AF INFORMATIQUE (Nouvellement dénommée CP INTER@CTIVE)		Gérant		
SABCO (société Luxembourgeoise)		Président Administrateur	Président Administrateur	
HDM (Ile Maurice)		Président		
ATS (Société Belge)			Gérant	
PHARMA CERP	Président du Conseil de Surveillance			
INVESTIPHARM FRANCE	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général			Administrateur
INVESTIPHARM BELGIUM (Société Belge)	Administrateur Délégué			
ALPHA REPARTITION (société Belge)	Représentant le Président du Conseil d'Administration BELGIUM INVESTIMENT DISTRIBUTION			
ALPHA FINANCE REPARTITION (société Belge)	Administrateur Délégué			

Jean-Claude CHARPIGNON	Pascal LIBERT	Hugues MOREAUX	Jacques PONNELLE	Philippe VIVIER	Dominique CHOLLOT
Administrateur	Représentant l'Administrateur CERP LORRAINE	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Directeur Général délégué non administrateur titulaire d'un contrat de travail jusqu'au 21/06/2007
Membre du Directoire Directeur Général Bénéficiaire d'un contrat de travail	Président du Conseil de Surveillance	Vice-Président du Conseil de Surveillance			
					Directeur Général jusqu'au 21/06/2007
		Représentant l'administrateur CERP LORRAINE jusqu'au 21/06/2007			Directeur Général jusqu'au 21/06/2007
Vice-Président du Conseil de Surveillance	Représentant le Membre du Conseil de Surveillance CERP LORRAINE				
Administrateur	Représentant l'Administrateur CERP LORRAINE				
Représentant l'Administrateur INVESTIPHARM FRANCE	Président du Conseil d'administration				
	Représentant l'Administrateur INVESTIPHARM BELGIUM				
	Président du Conseil d'administration				

Sociétés	Michel MATHIEU	Thierry CHAPUSOT	Thierry PONNELLE	Daniel ANTOINE
ALPHAR PARTNERS (société Belge)	Représentant le Président du Conseil d'Administration INVESTIPHARM BELGIUM			
ALPHA FINANCE REPARTITION (société Belge)	Administrateur Délégué			
COPHANA (société Belge)	Représentant l'Administrateur INVESTIPHARM BELGIUM			
ALPHAR PARTNERS (société Belge)	Représentant le Président du Conseil d'administration INVESTIPHARM BELGIUM			
SP+ (société Belge)	Représentant le Président du Conseil d'Administration INVESTIPHARM BELGIUM			
STALLION INVESTMENT (société Luxembourgeoise)	Administrateur Président du Conseil d'Administration			
STALLION MANAGEMENT (société Luxembourgeoise)	Administrateur			
CERP FRANCE	Représentant l'Administrateur CERP LORRAINE			
SEMES	Représentant l'Administrateur CERP LORRAINE			
D'MEDICA	Président du Conseil de surveillance jusqu'au 29/06/2007 (date de fusion avec DMEDICA HOLDING)	Vice-Président du Conseil de surveillance et d'orientation jusqu'au 29/06/2007 (date de fusion avec DMEDICA HOLDING)		
D.M.S. SARL				
SARL AMS PARAPHARM 37				
SNC PHARM'OBJECTIF				
SAS EVRARD DPE				
SAS PHARMALPA				

Jean-Claude CHARPIGNON	Pascal LIBERT	Hugues MOREAUX	Jacques PONNELLE	Philippe VIVIER	Dominique CHOLLOT
	Représentant l'Administrateur INVESTIPHARM BELGIUM				
	Président du Conseil d'administration				
	Administrateur				
	Administrateur				
	Administrateur				
Président du Conseil d'Administration	Administrateur				
Représentant le membre du Conseil de surveillance D'MEDICA HOLDING jusqu'au 29/06/2007 (date de fusion avec DMEDICA HOLDING)					
Gérant jusqu'au 20/06/2007					
Gérant jusqu'au 13/06/2007					
Représentant la CERP LORRAINE Gérante					
Président à compter du 09/01/2007					
Représentant le Président la Société EVARD DPE à compter du 09/01/2007					

Sociétés	Michel MATHIEU	Thierry CHAPUSOT	Thierry PONNELLE	Daniel ANTOINE
SELARL PHARMACIE DE LA SALLE				
SOCIETE CIVILE DE L'HERMITAGE		Gérant		
SCI HUOBREGA		Gérant		
SCI JADD				Gérant
SCI KERALLE				
SCI DE L'EUROPE				
SNC MOREAUX DUCASSOU				
SCI BOFRAND				
SCI CERP IMMO	Représentant la CERP LORRAINE, Gérante			
SCI CERP IMMO 2	Représentant la CERP LORRAINE, Gérante			

Jean-Claude CHARPIGNON	Pascal LIBERT	Hugues MOREAUX	Jacques PONNELLE	Philippe VIVIER	Dominique CHOLLOT
	Gérant				
	Gérant				
Gérant					
		Gérant			
			Gérant		

6.3 Projet du texte des résolutions

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2007 et sur les comptes dudit exercice et du rapport spécial du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de Commerce,
- Du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport spécial du Président,

Approuve les comptes annuels arrêtés tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 4.525.634,25 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code qui s'élèvent à un montant global de 33.216 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 11.000 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

Quitus aux administrateurs et au directeur général délégué non administrateur

L'Assemblée Générale,

Donne quitus aux membres du Conseil d'administration et à Monsieur CHOLLOT, Directeur Général délégué non administrateur jusqu'au 21 juin 2007 de l'exécution de leurs mandats et donne décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 Décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale,

Approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 4.525.634,25 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 525 634,25 €
Report à nouveau	542 946,60 €
A la disposition des actionnaires	5 068 580,85 €
Dividendes 1,30 Euro par action	3 945 272,50 €
Le solde, soit : est affecté au compte «Report à Nouveau»	1 123 308,35 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 1,30 euro par action.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1er septembre 2008 auprès de la banque BNP chargée de la gestion des titres.

Si lors de la mise en paiement des dividendes, la société détenait certaines de ses propres actions (dans le cadre du contrat de liquidité), la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte "report à nouveau".

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Par ailleurs, il est précisé qu'en application de la loi de finances 2008, les dividendes versés aux personnes physiques seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- d'un prélèvement social obligatoire de 11 %,
- d'un prélèvement libératoire de 18% pour les actionnaires ayant opté pour ledit prélèvement au plus tard au moment de l'encaissement des revenus.

Ce prélèvement entraîne l'annulation de l'abattement de 40% rappelé ci-dessus.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le dividende précité distribué au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes	Dividendes éligibles à l'abattement (versés à des personnes physiques)		Dividendes non éligibles à l'abattement (versés à des personnes morales)	
		50 %	40 %	50 %	40 %
31/12/2004	1,00 €	1 €	/	1 €	
31/12/2005	1,10 €	/	1,10 €	/	1,10 €
31/12/2006	1,20 €	/	1,20 €	/	1,20 €

CINQUIEME RESOLUTION

Conventions de l'article L. 225-38 du Code du Commerce

L'Assemblée Générale,

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce,

Approuve les conventions y énoncées.

SIXIEME RESOLUTION

Autorisation de rachat d'actions par la société

L'Assemblée Générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du descriptif du programme de rachat et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

Autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social, soit 3.034.825 actions.

L'assemblée générale décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce.

L'assemblée générale décide que :

- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 65 euros,
- le montant maximal des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 19.726.330 euros pour 10 % du capital social.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du 19 juin 2008. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la sixième résolution de l'assemblée générale de la Société du 21 juin 2007.

Le Conseil d'administration informera chaque année dans un rapport spécial l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente opération.

SEPTIEME RESOLUTION

Jetons de présence

L'Assemblée Générale,

Décide de fixer à 16.000 euros le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2008.

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement administrateur

L'Assemblée Générale,

Constatant l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Michel MATHIEU, décide de lui renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

NEUVIEME RESOLUTION

Renouvellement administrateur

L'Assemblée Générale,

Constatant l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Thierry CHAPUSOT, décide de lui renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

DIXIEME RESOLUTION***Renouvellement administrateur***

L'Assemblée Générale,

Constatant l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Thierry PONNELLE, décide de lui renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

ONZIEME RESOLUTION***Renouvellement administrateur***

L'Assemblée Générale,

Constatant l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Daniel ANTOINE, décide de lui renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

DOUZIEME RESOLUTION***Renouvellement administrateur***

L'Assemblée Générale,

Constatant l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude CHARPIGNON, décide de lui renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

TREIZIEME RESOLUTION***Renouvellement administrateur***

L'Assemblée Générale,

Constatant l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Hugues MOREAUX, décide de lui renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

QUATORZIEME RESOLUTION***Renouvellement administrateur***

L'Assemblée Générale,

Constatant l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques PONNELLE, décide de lui renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

QUINZIEME RESOLUTION***Renouvellement administrateur***

L'Assemblée Générale,

Constatant l'expiration du mandat d'administrateur de société « CERP LORRAINE », décide de lui renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

SEIZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale,

Ayant constaté l'expiration du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société « BATT AUDIT », décide de la renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Désormais, cette société sera représentée par Madame Isabelle SAGOT aux lieux et place de Monsieur Stéphane RONDEAU.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale,

Après avoir constaté l'expiration du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Michel GEURING, décide de nommer en remplacement la société « SOVEC – SOCIETE VOSGIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE », 661 Avenue de la Division Leclerc, 88304 NEUFCHATEAU, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales requises.

6.4 Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il appartient au Président - du Conseil d'Administration de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion annuel, notamment :

- des conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration,
- et des procédures de contrôle interne.

I - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

COMPOSITION DU CONSEIL AU 31 DECEMBRE 2007 ET DATE DE FIN DE MANDAT

Nom	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31/12/2007
Monsieur Michel MATHIEU, <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2007
Monsieur Thierry CHAPUSOT, <i>Directeur Général administrateur</i>	31 décembre 2007
Monsieur Thierry PONNELLE, <i>Directeur Général Délégué administrateur</i>	31 décembre 2007
Monsieur Daniel ANTOINE, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2007
Monsieur Hugues MOREAUX, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2007
Monsieur Jean-Claude CHARPIGNON, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2007
Monsieur Jacques PONNELLE, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2007
CERP LORRAINE, <i>représentée par</i> Monsieur Pascal LIBERT, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2007
Monsieur Philippe VIVIER, <i>Administrateur indépendant</i>	31 décembre 2011

Le tableau joint au rapport de gestion, auquel il vous est renvoyé, fait état des autres mandats sociaux exercés par les membres du conseil.

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucun règlement intérieur ne fixe les règles de fonctionnement de notre conseil d'administration et qu'il n'a été fixé aucune norme pour évaluer les performances de ce conseil.

Les Membres du Conseil et du Comité d'Entreprise ont été convoqués dans les délais suffisants leur laissant la possibilité d'assister à ces réunions et les documents nécessaires à la bonne tenue du Conseil leur ont été communiqués.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration.

Le conseil s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'a exigé.

Le pourcentage de présence à ces conseils a été de 89 % de moyenne générale sur l'année.

C'est ainsi que le Conseil d'administration s'est réuni six fois dans l'année 2007. Il a été débattu des principaux points ci-après :

- Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2006,
- Convocation des Assemblées générales,
- Examen des conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce,
- Examen des situations trimestrielles et semestrielles,
- Répartition des jetons de présence,
- Examen des conditions et des modalités du développement à l'étranger,
- Autorisation de conventions nouvelles,
- Modification de la composition du Comité d'audit,
- Présentation du rapport annuel du Comité d'audit,
- Présentation du budget 2007,
- Autorisation d'achat de participation dans les Sociétés « SABCO » et « ATS »,
- Répercussion des nouvelles obligations vis-à-vis de l'AMF,
- Autorisation de création d'une nouvelle Société,
- Prise de participation dans la Société « MALTA INFORMATIQUE »,
- Cession d'une branche de fonds de commerce à une filiale.

COMPOSITION DES COMITES MIS EN PLACE

Comité d'audit

Constitue à ce jour le Comité d'audit :

- Monsieur Philippe VIVIER, administrateur,
- Monsieur Daniel ANTOINE, administrateur,
- Monsieur Hugues MOREAUX, administrateur.

Le Président de ce Comité d'audit est Monsieur Philippe VIVIER.

Le Comité d'audit est intervenu dans l'année 2007 à plusieurs reprises, a sollicité et obtenu toutes les explications utiles pour remplir sa mission.

Le Comité d'audit a présenté ses observations sur ses interventions en 2007 au Conseil d'administration du 14 décembre 2007.

COMITES DE DIRECTION AU COURS DU 1ER SEMESTRE 2007

Comité de direction Groupe

Il existait un comité de direction constitué de huit personnes.

Nom	Fonction
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Directeur Général
Monsieur Thierry PONNELLE	Directeur Général Délégué Directeur marketing & développement
Madame Elisabeth LHUILLIER	Directeur Financier
Monsieur Philippe CHAUFER	Directeur Ressources Humaines
Monsieur William LE BELLEGO	Directeur Informatique et Technique
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur e-business et e-media
Monsieur Jean-Yves SAMSON	Directeur Administratif et Comptable
Monsieur Dominique CHOLLOT	Directeur Général Délégué Directeur Activité Pharmacie

Ce comité de direction s'est réuni 12 fois au cours du 1er semestre 2007, avec un pourcentage de présence de 90 %. Il a pour mission la mise en œuvre opérationnelle des décisions stratégiques et la politique générale de la société. Il rend compte de sa mission au Conseil d'Administration.

Comité de Direction Pharmacie

Ce comité qui regroupe les différentes Directions opérationnelles de l'Activité Pharmacie se compose de 7 personnes

Nom	Fonction
Monsieur Dominique CHOLLOT	Directeur Activité Pharmacie
Monsieur Erwan SALQUE	Adjoint Directeur Activité Pharmacie
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur National Service Clients
Mademoiselle Sophie CONRAD	Directeur Marketing
Monsieur Vianney NOEL	Responsable Développement et Informatique
Monsieur Olivier MORLOT	Directeur Grands Comptes
Monsieur Laurent MARLIAC	Directeur Achats Groupe

Ce comité s'est réuni 3 fois au cours du 1er semestre 2007.
Pourcentage de présence : 91 %

Il est chargé de mettre en pratique les décisions du Comité de Direction qui concerne l'Activité Pharmacie et de veiller à sa réalisation, mais aussi d'examiner les résultats commerciaux de l'activité dans son ensemble.

Comité de Direction Régions

Ce comité qui regroupe les différentes Directions Régionales de l'Activité Pharmacie se compose de 11 personnes

Nom	Fonction
Monsieur Dominique CHOLLOT	Directeur Activité Pharmacie
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur National Service Clients
Monsieur Erwan SALQUE	Adjoint Directeur Activité Pharmacie
Monsieur Bertrand BAILLEUX	Directeur Régional Nord
Monsieur Stéphane ZEMOUR	Directeur Régional Grand Ouest
Monsieur Yves PREVOST	Directeur Régional Sud Ouest
Monsieur Jean-Daniel SALANSON	Directeur Régional Sud Est
Monsieur Lionel SIEURIN	Directeur Régional Rhône Alpes
Monsieur Dominique GOURSAUD	Directeur Régional Centre Auvergne
Monsieur Thierry POIVEY	Directeur Régional Grand Est
Monsieur Laurent SUBIL	Directeur Régional CIP Ile de Franc

Ce comité s'est réuni 3 fois au cours du 1er semestre 2007.
Pourcentage de présence : 100 %

Il est chargé de mettre en pratique les décisions du Comité de Direction qui concernent l'Activité Pharmacie, de veiller à leur réalisation, mais aussi d'examiner les résultats commerciaux de l'activité dans son ensemble ainsi que dans les différentes régions et l'application de la politique générale dans ces régions.

COMITES DE DIRECTION AU COURS DU 2ème SEMESTRE 2007

Compte tenu du développement des différentes activités de la société, du développement en Belgique et en vue de favoriser le rapprochement entre services ainsi que d'éventuelles synergies, une réorganisation des différents comités de direction a été entreprise courant de l'été 2007.

Comité de direction Financier et Social

Mise en place d'un comité de direction constitué de sept personnes.

Nom	Fonction
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Directeur Général
Monsieur Thierry PONNELLE	Directeur Général Délégué Directeur marketing & développement
Madame Elisabeth LHUILLIER	Directeur Financier
Monsieur Philippe CHAUFER	Directeur Ressources Humaines
Monsieur William LE BELLEGO	Directeur Informatique et Technique
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur Activité Pharmacie Directeur e-business et e-media
Monsieur Jean-Yves SAMSON	Directeur Administratif et Comptable

Ce comité de direction s'est réuni 5 fois au cours du 2ème semestre 2007, avec un pourcentage de présence de 91 %. Il a pour mission l'étude de la politique générale et stratégie de la société ainsi que de l'impact financier des décisions prises sur les résultats de l'entreprise. Il rend compte de sa mission au Conseil d'Administration.

Comité de Direction Métiers

Ce comité, regroupant les Directions opérationnelles de la société, se compose de 12 personnes

Nom	Fonction
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Directeur Général
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur Activité Pharmacie
Monsieur Thierry PONNELLE	Directeur Général Délégué Directeur marketing & développement
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur National Service Clients
Mademoiselle Sophie CONRAD	Directeur Marketing
Monsieur Vianney NOEL	Responsable Développement et Informatique
Monsieur Olivier MORLOT	Directeur Grands Comptes
Monsieur William LE BELLEGO	Directeur Informatique et Technique
Mme Pascale DHIAB	Directeur Informatique Adjoint
Mme Liza NATHAN	Responsable Marketing Activité Laboratoire
M. Thierry THOA	Responsable Grands Comptes Laboratoires
Mme Marleen JESPERS	Directeur Général SABCO (Belgique)
Un des 8 Directeurs Régionaux	A tour de rôle

Ce comité s'est réuni 4 fois au cours du 2ème semestre 2007.
Pourcentage de présence : 96 %

Il est chargé de mettre en pratique la stratégie de la société et plus particulièrement les décisions concernant chaque activité. Chaque secteur doit présenter l'évolution des projets en cours et leur impact sur l'activité.

Comité de Direction Pharmacie

Ce comité qui regroupe les différentes Directions Régionales et opérationnelles de l'Activité Pharmacie se compose de 13 personnes

Nom	Fonction
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur Activité Pharmacie
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur National Service Clients
Mademoiselle Sophie CONRAD	Directeur Marketing
Monsieur Olivier MORLOT	Directeur Grands Comptes
Monsieur Erwan SALQUE	Adjoint Directeur Activité Pharmacie
Monsieur Bertrand BAILLEUX	Directeur Régional Nord
Monsieur Stéphane ZEMOUR	Directeur Régional Grand Ouest
Monsieur Yves PREVOST	Directeur Régional Sud Ouest
Monsieur Jean-Daniel SALANSON	Directeur Régional Sud Est
Monsieur Lionel SIEURIN	Directeur Régional Rhône Alpes
Monsieur Dominique GOURSAUD	Directeur Régional Centre Auvergne
Monsieur Thierry POIVEY	Directeur Régional Grand Est
Monsieur Laurent SUBIL	Directeur Régional CIP Ile de France

Ce comité s'est réuni 2 fois au cours du 2ème semestre 2007.

Pourcentage de présence : 96 %

Il est chargé de mettre en pratique les décisions du Comité de Direction qui concernent l'Activité Pharmacie, de veiller à leur réalisation, mais aussi d'examiner les résultats commerciaux de l'activité dans son ensemble ainsi que dans les différentes régions et l'application de la politique générale dans ces régions.

JETONS DE PRESENCE

Les jetons de présence sont alloués aux administrateurs n'ayant pas de fonction opérationnelle dans le groupe CERP LORRAINE et touchant à ce titre une rémunération. Les jetons de présence sont en outre répartis suivant les critères des personnes et l'éloignement géographique. Le montant total versé figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Une partie de ces jetons de présence est affecté, en outre, aux administrateurs membres du Comité d'audit.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Notre société élabore des procédures de contrôle interne en vue :

- d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques résultant de l'activité de la société,
- et de sécuriser les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société.

Le contrôle interne mis en oeuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

1 Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne de notre société s'appuie à ce jour sur un référentiel interne repris dans un manuel de procédures. Il peut être défini comme un processus, mis en œuvre par les dirigeants et le personnel de l'entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, les lois et les règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société.

Le travail et les démarches effectués par notre société depuis plusieurs années au plan interne ont été repris dans un manuel de procédures courant 2005 dont la diffusion et l'application à l'ensemble du personnel sont récentes.

Notre société a également constitué fin 2005 un comité d'audit ayant pour mission d'assister le Conseil d'Administration pour que celui-ci puisse s'assurer notamment de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers.

Les procédures de contrôle interne mises en place chez Pharmagest Interactive sont appliquées aux filiales sous management direct.

2 Identification des facteurs de risques

Toute entreprise est confrontée à un ensemble de risques internes et externes susceptible d'affecter la réalisation de ses objectifs. Les principaux facteurs de risques identifiés sont :

- Risques liés à la concurrence et à l'environnement économique
Nous sommes leader de notre marché donc exposé à une concurrence forte mais le risque économique reste assez faible
- Risques liés à la propriété intellectuelle
Nous détenons tous les brevets pour notre exploitation sur les logiciels à l'exception des sources de nos fournisseurs (exemple la base de données clickadoc® appartient à Solusoft ; son exploitation est régie par un contrat de partenariat)
- Risques sociaux
Nous employons 660 salariés, nous sommes très actifs dans notre politique de distribution des résultats (en plus de la participation aux bénéficiaires, nous avons un accord d'intéressement, un système de booster régional et l'octroi des stocks option s'est fait au profit de l'ensemble du personnel de l'entreprise)
- Risques liés à la sécurité des systèmes d'informations et des réseaux
Nous utilisons en interne un réseau sécurisé par les technologies modernes anti intrusion, nos serveurs sont protégés et une sauvegarde quotidienne de toutes nos données est faite sur un second site en plus du siège social.

3 Mise en oeuvre du contrôle interne et processus d'amélioration

3.1 Mise en œuvre du contrôle interne

Le contrôle interne est placé sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière assistée du contrôle de gestion, et des responsables opérationnels selon leur domaine de compétence.

Processus de direction et de gestion de l'entreprise

La direction de l'entreprise est assurée par le Conseil d'Administration qui se réunit de manière régulière, décide des orientations de la société, avec la connaissance des comptes, tableaux de bord, budgets et situation financière.

Le Conseil d'Administration s'appuie, dans sa gestion quotidienne, sur :

- la Direction Générale ;
- le Comité de Direction Financier et Social mensuel ;
- le Comité de Direction Métiers mensuel ;
- le Comité de Direction Pharmacie mensuel ; regroupant les Directions Régionales et fonctionnelles
- le contrôle de gestion.

Les Comités de Direction sont des organes permanents, les données issues de Cognos (outil de reporting Groupe) étant systématiquement analysées et les procédures nécessaires adoptées, corrigées ou mises en place.

Procédures particulières liées aux différents processus de l'entreprise

Tous les processus de contrôle interne existants dans l'entreprise, reposant sur des règles de fonctionnement écrites ou tacites nées de la pratique, sont désormais regroupés dans un manuel de procédures. D'autres procédures ont pu être mises en place dès lors que l'identification de facteurs de risques le nécessitait.

Le manuel de procédures a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'activité et permettre notamment :

- de définir les étapes à suivre dans l'exécution des activités principales de la société ;
- de décrire les conditions de réalisation des opérations ;
- de définir les attributions dévolues aux différents préposés à chaque étape d'exécution des opérations ;
- de connaître les outils mis à la disposition des intervenants ;
- d'identifier les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations (auto contrôle, contrôle hiérarchique, audits interne et externe).

Les différents processus identifiés de l'entreprise concernent :

- les achats et service logistique
- les ventes
- les contrats de vente particuliers (modules)
- le service clients (installation, formation, hotline, SAV)
- l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière (cycle exploitation, cycle investissement, cycle financement, cycle trésorerie)
- la sécurité des systèmes d'informations et des réseaux
- le guide de gestion des ressources humaines.

3.2 Processus d'amélioration

L'objectif permanent est de continuer d'évaluer les risques, de mesurer l'adéquation du système de contrôle interne déjà en vigueur pour maîtriser ces risques, de mettre en place les améliorations qui semblent nécessaires puis d'en suivre l'efficacité.

4 Les limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une garantie raisonnable que ces risques sont éliminés.

5 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les principaux éléments du dispositif de contrôle de la société

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est assurée par notre service comptable sous la responsabilité des Directions Administrative, Comptable et Financière et est appréciée par la Direction Générale de l'entreprise et la Direction Groupe de notre maison mère. Le comité d'audit est appelé à jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans ce contrôle.

La fonction comptable est assurée par huit comptables, trois contrôleurs de gestion, un trésorier et un responsable reporting consolidation. Toutes les filiales en management direct travaillent sur les mêmes outils comptables et la restitution des comptes se fait avec l'outil décisionnel COGNOS FINANCE.

La consolidation est élaborée de la manière suivante :

- contrôle de l'annulation des comptes réciproques
- passage des écritures validées par le Directeur Financier
- le suivi des frais de R&D est dans une procédure opérationnelle distincte dont les montants sont revus au moment du passage en comptabilité
- les tests d'impairment sont réalisés une fois par an

Les comptes consolidés sont réalisés trimestriellement et approuvés par le Conseil d'Administration.

Relations avec les commissaires aux comptes

La régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels et des informations transmises aux actionnaires sont soumises au contrôle semestriel et à la certification des deux commissaires aux comptes.

6 Plan d'action pour 2008

Pharmagest Interactive avait travaillé en 2005 sur le développement et l'harmonisation des procédures de contrôle interne visant à maîtriser les facteurs de risques identifiés. En 2006, Pharmagest a mis en œuvre un comité d'audit qui a notamment veillé au développement des contrôles d'application des procédures et en a fait l'analyse critique de sa pertinence.

En 2008, les actions suivantes seront menées :

- adoption du règlement intérieur du comité d'audit;
- examen du changement de commissaire aux comptes;
- étude des politiques envisagées à court et moyen terme compte tenu des changements (de fonds et de forme) devant affecter l'activité pharmaceutique tant au niveau des officines que des laboratoires;
- revue des états de gestion trimestriels.

III - LIMITATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitations spécifiques aux pouvoirs du Directeur Général.

6.5 LE RAPPORT DE CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etabli en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société PHARMAGEST INTERACTIVE, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société PHARMAGEST INTERACTIVE et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du conseil d'administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du conseil d'administration ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du conseil d'administration.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Rennes et Vandoeuvre-lès-Nancy, le 8 avril 2008
Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD
Commissaire aux Comptes

Didier MARTIN

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes

Stéphane RONDEAU

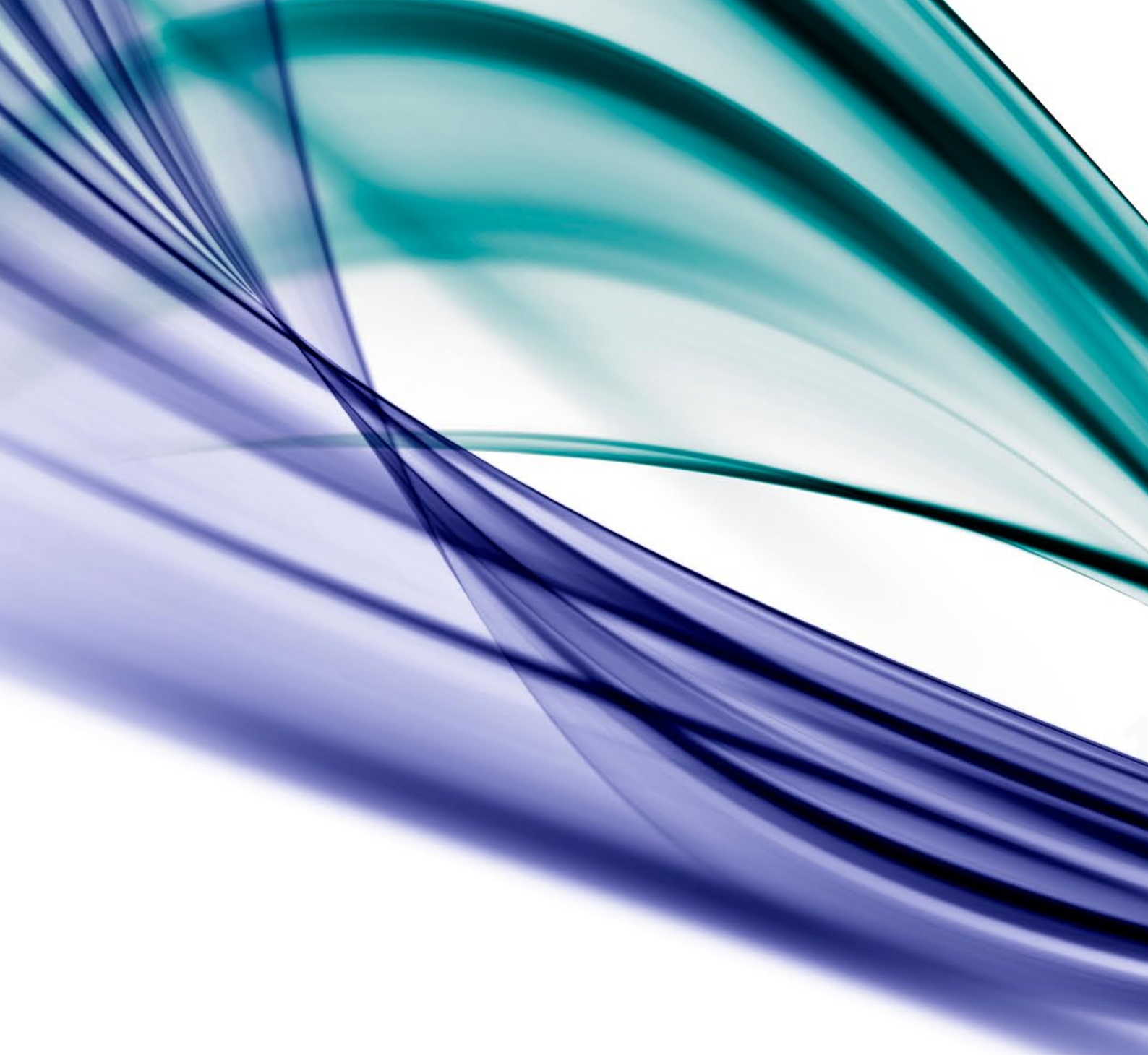
Tableau de concordance

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n°809/2004 de la commission du 29 avril 2004.

Références du règlement européen	dans le présent document
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1. 1.2.	p.4 p.4
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	
2.1. 2.2.	p.4 NA
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	
3.1. 3.2.	p.1 p.1
4. FACTEURS DE RISQUE	p.76
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société 5.1.1. 5.1.2. 5.1.3. 5.1.4. 5.1.5. 5.2. Investissements 5.2.1. 5.2.2. 5.2.3.	p.6 p.7 p.6 p.6 p.14 p.22 NA NA
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1. Principales activités 6.1.1. 6.1.2. 6.2. Principaux marchés 6.3. 6.4. 6.5.	p.14 à 17 p.22 à 23 p.17 à 18 NA NA p.19
7. ORGANIGRAMME	
7.1. 7.2.	p.11 p.11 à 12
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES, ET EQUIPEMENTS	
8.1. 8.2.	p.19 NA
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1. Situation financière 9.2. Résultat d'exploitation 9.2.1. 9.2.2. 9.2.3.	p.51 à 62 p.71 à 72 p.71 à 72 NA
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1. 10.2 10.3. 10.4. 10.5.	p.26 p.25 p.42 à 43 NA NA

Références du règlement européen	dans le présent document
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	p.21 et 32
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. 12.2.	p.22 à 23 p.22 à 23
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	
13.1. 13.2. 13.3. 13.4.	NA NA NA NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1. 14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	p.93 p.66 , 82 à 87
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	
15.1. 15.2.	p.78 à 79 p.78 à 79
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. 16.2. 16.3. 16.4.	p.93 p.63 à 64 p.94 p.66
17. SALARIES	
17.1. 17.2. 17.3.	p.21 et 74 à 75 p.63 à 64 p.66
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. 18.2. 18.3. 18.4.	p.10 p.10 p.10 NA
19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	p.47 à 48
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques 20.2. Informations financières pro forma 20.3. Etats financiers 20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles 20.4.1. 20.4.2. 20.4.3. 20.5. Date des dernières informations financières 20.5.1 20.6. Informations financières intermédiaires et autres 20.6.1. 20.6.2. 20.7. Politique de distribution des dividendes 20.7.1. 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage 20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p.25 à 62 NA p.25 à 62 p.24, 49 et 63 NA NA 31/12/2007 NA NA p.12 p.23 Néant

Références du règlement européen	dans le présent document
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1. Capital social	
21.1.1.	p.10
21.1.2.	NA
21.1.3.	p.10 à 11
21.1.4.	NA
21.1.5.	NA
21.1.6.	p.73
21.1.7.	NA
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	p.6
21.2.2.	p.8
21.2.3.	p.9
21.2.4.	p.9
21.2.5.	p.8
21.2.6.	NA
21.2.7.	NA
21.2.8.	NA
22. CONTRATS IMPORTANTS	NA
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	NA
23.1.	NA
23.2.	NA
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p.5
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p.11



001011
10101011101010
001011101010001010
001011101010001010011011010

PHARMAgest
inter@tive

7, rue Pascal - BP 84 - 54914 Ludres Cedex
Tél : 03 83 25 95 95 - Fax : 03 83 25 64 10